

Rapport annuel et final de mise en œuvre pour l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»

PARTIE A

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL/FINAL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	2014FR16M0OP001
Intitulé	Programme Opérationnel FEDER-FSE Aquitaine 2014-2020
Version	2016.2
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	30 juin 2017

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

Données de Cadrage

Le programme d'investissement pour la croissance et l'emploi Aquitaine 2014/2020, a été approuvé et lancé officiellement en novembre 2014. Doté de 459,3 Millions d'euros de crédits européens, il prévoit un investissement total de 1258 M€ soit un taux de cofinancement de 36,2%. Sa stratégie se décline en 5 axes prioritaires thématiques appuyés par de l'assistance technique (AT) et mobilise 368,7M€ de Fonds européen de développement régional (FEDER), 80,5M€ de Fonds social européen (FSE) et 10M€ de crédits spécifiques à l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ). La répartition des crédits par axe hors AT exprime une stratégie orientée sur la contribution aux objectifs thématiques (OT) et priorités d'investissements de l'UE 2020 :

- Axe 1 – Recherche/innovation, compétitivité des PME -157M€ - 44,1% du FEDER (OT 1 et 3)
- Axe 2 – Amélioration de l'accès à l'emploi des Aquitains dont initiative pour l'emploi des jeunes 67,3M € FSE (OT10) et 20,1 M€ FSE-IEJ (OT8)
- Axe 3 - Investissements dans l'économie numérique 57,5 M€ - 15,6% du FEDER (OT 2)
- Axe 4 – Transition énergétique et écologique – 122,3M€ -34,4% - (OT 4, 5 et 6)
- Axe 5 – Quartiers Urbains en difficulté – 19M€ – 8,3% du FEDER (OT 8 et 9)

Les OT 1, 2, 3 et 4 concentrent 80% des crédits du FEDER hors AT dont 20% pour l'OT4 conformément aux exigences réglementaires pour les régions plus prospères.

Aperçu de l'année de programmation 2016 pour le PO Aquitaine

L'année 2016 a permis aux 5 axes prioritaires (hors AT) de monter en puissance de programmation et pour chacun d'entre eux d'enregistrer les premières réalisations avec cependant une dynamique différente selon les axes. Cet exercice a aussi permis d'identifier les objectifs spécifiques pour lesquels un effort d'animation devrait être soutenu pour atteindre les cibles fixés notamment à mi-parcours.

Par ailleurs, dans le contexte institutionnel de la Région Nouvelle-Aquitaine, l'année 2016 également été marquée par la mise en œuvre de manière convergente des programmes dont la collectivité est autorité de gestion qui s'est traduite notamment par la réalisation d'actions mutualisées (ex appels à projets, communication, dématérialisation,...).

L'évaluation ex ante des instruments financiers engagée en 2014 a conclu au renouvellement d'un dispositif d'outils qui a été consolidé à l'échelle de la nouvelle région. Leur déploiement va être réalisé par l'intermédiaire d'un marché lancé en 2017.

Pour le PO Aquitaine, fin 2016, 782 projets ont été sélectionnés (221 en 2015) depuis le début du programme, dont 254 soutenus par le FEDER (+151) et 526 (+408) par le FSE et parmi ceux-ci 290 (+284) soutenus également par l'IEJ. Cet accroissement significatif du nombre de projets sélectionnés sur le FSE et l'IEJ s'explique pour une large partie par une déclinaison de la programmation en de multiples lots de formation à la demande de la CICC.

Sur le plan financier (cf tableau 6) le programme atteint fin 2016 un coût global de 397,4 millions d'euros correspondant à 31,3% du l'investissement total prévu. Au 31/12/2016 le niveau de dépenses déclarées par les bénéficiaires à l'Autorité de gestion atteint 63 M€ de coût total soit 5% des dépenses totales.

Le niveau d'avancement au regard des dépenses prévues pour les projets sélectionnés varie de 40,8% à 13,5% suivant les axes.

Concernant les opérations co-financées par le FEDER, **l'axe1** reste le plus dynamique et connaît la plus forte progression avec 40,8% des montants sélectionnés (+24,8pts). L'enjeu pour cet axe est de conforter ce dynamisme dans les années suivantes par une bonne articulation avec la politique régionale de développement économique et d'innovation de la nouvelle région.

L'axe 2, sur la partie FSE (hors IEJ) atteint fin 2016, 29 % du coût total programmé (+24,8). Egalement au sein de l'axe 2, l'Initiative pour l'emploi des Jeunes correspond à un objectif spécifique en faveur des jeunes qui ne sont ni en emploi ni en enseignement ni en formation (NEET) atteint le niveau 127,7% et renforce ainsi sa programmation de l'année précédente (+12pts). L'enjeu sur ce dispositif est maintenant de consolider les réalisations (cf . point spécifique pour le rapport 2016).

L'axe 3 couvrant les investissements numériques atteint 13,5% (+3 pts) de coût total programmé, cette progression étant notamment liée aux investissements des entreprises. Les coûts les plus importants sont attendus sur les opérations de réseaux qui n'ont pas encore été programmées en 2016.

L'axe 4 visant la transition écologique et énergétique atteint un niveau de d'investissement de 23,04 % (+13pt). Cet axe connaît en 2016 des opérations de plus grande ampleur dans différents domaines d'intervention (recherche, efficacité énergétique des entreprises, méthanisation)

L'axe 5 vers les quartiers urbains atteint 15,7% des dépenses prévues (+13,7pts). Quelques établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ont engagé en 2016 les premiers travaux d'aménagement ou de réhabilitation prévus dans leur stratégie urbaine.

Les réalisations physiques et financières progressent de manière significative mais un effort reste à fournir pour accélérer les réalisations. Au regard des objectifs annuels de programmation et de réalisation fixés par l'Autorité de gestion le niveau de programmation constaté en 2016 se situe à 148,7M€ et globalement reste conforme aux objectifs (88M€ en 2015).

L'appui technique du programme

Sur le plan des moyens, les actions d'assistance technique des axes 6 (FEDER) et 7 (FSE) sont engagées respectivement à hauteur de 29,8% (+8,8) et 54,4% (+23,4%) des dépenses prévues. Parmi les actions importantes, les formations se sont poursuivies pour répondre aux besoins des agents, la dématérialisation a continué à se déployer pour la

gestion des dossiers dans un souci de simplification des procédures le tout dans un contexte de mutualisation.

Gouvernance et évolution du contexte institutionnel :

Dans le contexte de la nouvelle région, un comité régional de suivi inter-fonds associant pour la première fois les partenaires des 3 ex régions s'est réuni en 2016 à Poitiers (Vienne) mobilisant plus de 260 participants. Il a été l'occasion de rendre compte de l'avancement des programmes et de présenter les rapports annuels. Cette réunion a aussi permis de promouvoir les potentialités des différents programmes mis en œuvre sur le territoire ou sur une partie du territoire de la grande région (y compris les programmes interrégionaux ou programmes de coopération)

Les travaux visant à faire converger les gouvernances et les modalités de gestion des programmes se sont poursuivis et ont abouti à la mise en place d'un dispositif de programmation et d'animation commun tout en veillant à respecter les engagements pris dans chacun des programmes opérationnels et en associant les parties prenantes, dans le but d'améliorer l'efficacité et l'efficience des programmes (cf point AT et partenaires).

3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
1	Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine en confortant son écosystème de l'innovation, le développement et la compétitivité des entreprises	<p>L'axe 1 est doté de 157 M€ de FEDER pour un montant total de dépenses de 493 M€ soit un taux moyen d'intervention UE de 31.84%. Cet axe se décline en 4 Objectifs Spécifiques (OS) rattachés à 4 priorités d'investissement de l'Union Européenne (PI): - 1.1 : Augmenter les capacités de recherche appliquée, de développement technologique et d'innovation dans le cadre de la stratégie de spécialisation intelligente (S3) de l'Aquitaine (PI 1.a) - 1.2 : Accroître et accélérer la mise sur le marché de produits ou procédés innovants (PI 1.b) - 1.3 : Accroître la pérennité des PME nouvellement créées et reprises (PI 3.a) - 1.4 : Accroître la taille des PME (PI 3.d) Au 31/12/2016, l'axe 1 a sélectionné au total 123 projets, pour un coût total de 201,2 M€, et un taux moyen d'intervention UE de 28,4 %. 66 contribuent à la S3. Fin 2016 30 opérations sont terminées. En termes de bénéficiaires, ces projets concernent 3838 entreprises (12 664 en incluant les programmes de R&D des centres d'expérimentation agricole).</p> <p>Tous les Objectifs spécifiques sont sur une dynamique de programmation soutenue. La progression de l'axe est conforme à ce qui était attendu et à ce stade ne connaît pas de difficulté majeure de mise en œuvre. Cette dynamique devrait être confortée par la mise en place des dispositifs d'instruments financiers dont le déploiement a cependant pris du retard.</p> <p>Les domaines d'interventions les plus importants sont par ordre décroissant les investissements productifs des PME, les investissements de R&D des PME et des grandes entreprises (en coût total 60 % de la programmation de l'axe).</p>
2	Améliorer l'accès à l'emploi des Aquitains par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et	<p>L'axe 2 est doté plus de 86M€ de crédits UE dont plus de 10M€ au titre de l'IEJ, pour un coût total de 172M€ soit un taux moyen UE de 50%. Cet axe se décline en 6 Objectifs spécifiques regroupés autour de 4 Priorités d'Investissement de l'UE - 2.1 : Accroître l'accès à l'emploi par la formation tout au long de la vie (PI 10.3) - 2.2 : Accroître la qualité et l'efficacité du système d'orientation et de formation aquitain (PI 10.3) - 2.3 : Faciliter l'accès et le maintien dans l'enseignement supérieur [...] (PI 10.2) - 2.4 : Accroître l'accès à l'emploi des aquitains de moins de 26 ans qui ne travaillent pas, ne font pas d'études ou ne suivent pas de formation (NEET) (PI 8.2) - 2.5 : Augmenter le nombre de créateurs-repreneurs issus notamment des publics les plus éloignés des dispositifs classiques d'accompagnement à la création d'activité (PI 8.3) 2.6 : Accroître le nombre d'emplois salariés et indépendants dans le secteur de l'ESS (PI 8.3)</p> <p>Au 31/12/2016, l'axe 2 enregistre 526 projets sélectionnés pour un coût total de 71,2 M€ et un taux moyen UE de</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
	d'emplois	60%, taux élevé qui s'explique par la programmation de la totalité de l'enveloppe IEJ. Parmi ces projets, 337 opérations sont terminées au 31/12. La particularité du FSE réside dans la distinction entre les projets d'assistance aux structures (OS 2, 3 et 6) et ceux d'aides directes aux personnes (OS 1, 4 et 5). Au 31/12/2016 les bilans remontés des actions terminées concernent 7236 participants. Le niveau de programmation de la maquette UE de 48,8%. Les domaines d'intervention les plus importants par ordre décroissant sont l'intégration durable sur le marché du travail des jeunes NEET (IEJ) et l'amélioration de l'égalité d'accès à l'apprentissage (au total 90% de l'axe).
3	Développer de nouveaux usages dans l'économie numérique et de nouveaux e-services au profit de tous les aquitains, tout en menant une stratégie concertée d'extension des réseaux	<p>L'axe 3 a pour principal objectif de développer les nouveaux usages dans l'économie numérique et la mise en place d'e-services à destination de la population, tout en renforçant la couverture du territoire en réseau très haut débit. Pour cela il est doté de 57,5M€ de FEDER pour un montant total de dépenses de 186M€ soit un taux moyen d'intervention UE de 30.91%. Cet axe se décline en 3 Objectifs Spécifiques (OS) : 3.1 Accroître la couverture des zones prioritaires du territoire en réseau très haut débit (PI 2.a) 3.2 Augmenter les usages avancés des technologies numériques par les entreprises (PI 2.b) 3.3 Accroître l'offre de services numériques à destination du public, améliorer leur qualité et leur appropriation (PI 2.c)</p> <p>L'axe3 enregistre au 31/12/2016 41(+23) projets sélectionnés, pour un montant total d'investissements de 25,2M€, et un taux moyen d'intervention UE de 46%. Au 31/12/2016, 9 projets sont terminés. En terme de réalisations prévues, 29 entreprises sont soutenues ainsi que la mise en place de 12 nouveaux services. Les OS 3.2 et 3.3 sont bien engagés et démontrent un dynamisme notamment en matière d'appropriation des technologies numériques par les entreprises et de mise en place d'e-services destinés à la population. L'effort d'animation vers les entreprises reste soutenu afin de poursuivre la bonne mise en œuvre de l'OS 3.2 conformément aux objectifs fixés (300 entreprises au terme du programme). La programmation de l'OS 3.1 lié au réseau THD connaît des retards à la fois pour des raisons juridiques et techniques (cf. point avancement de l'axe). Le niveau de consommation de la maquette FEDER atteint 20,1% fin 2016 et concerne surtout les e-services publics et les services/applications pour les PME.</p>
4	Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique	<p>L'axe 4 est doté de plus de 122M€ de crédits UE pour un coût total de 359M€ soit un taux moyen UE de 34%. Cet axe se décline en 7 OS regroupés autour de 7 PI : 4.1 : Accroître la production d'énergies renouvelables à partir de la biomasse, de la géothermie et des ressources marines (PI4a) 4.2 : Réduire l'intensité énergétique des entreprises (PI 4.b) 4.3 : Accroître l'efficacité énergétique pour réduire la consommation finale d'énergie des bâtiments publics et du logement (PI 4.c) 4.4 : Accroître la fréquentation des modes durables de déplacement (PI 4.e) 4.5 : Réduire la vulnérabilité des populations les plus exposées aux risques d'inondation, d'érosion-submersion et de pollution de l'eau (PI 5.a) 4.6 : Développer le tourisme autour d'un patrimoine culturel exceptionnel : le site de la</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>grotte préhistorique de Lascaux (PI 6.c) 4.7 : Préserver et restaurer la biodiversité et les continuités écologiques (PI 6.d)</p> <p>L'axe 4 enregistre au 31/12/2016, 67 projets sélectionnés pour un coût total de 82,8M€ et un taux moyen UE de 34,1%. Les 7 objectifs spécifiques de l'axe sont engagés. 5 projets sont terminés dont le projet Lascaux IV (OS 4.6) concernant la construction du fac-similé complet de la grotte de Lascaux qui a été inauguré en décembre. L'axe monte en puissance sur les autres objectifs dont les objectifs spécifiques concernant les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique qui voient arriver leurs premiers projets. Le niveau de consommation de la maquette UE est de 18,0% fin 2016. Les domaines les plus mobilisés sont, en ordre décroissant, les énergies renouvelables et la cogénération, la protection du patrimoine et l'adaptation au changement climatique (68 % de la programmation de l'axe).</p>
5	Assurer le développement intégré des quartiers urbains en difficulté	<p>L'axe 5 est doté de 19M€ de FEDER pour un cout total de 38M€, soit un taux moyen d'intervention UE de 50%. Cet axe se décline en 2 Objectifs Spécifiques (OS) : 5.1 Créer des activités économiques dans les quartiers urbains en difficulté (PI 8.a) 5.2 Améliorer les conditions de vie des quartiers urbains en difficulté par leur réhabilitation physique (PI 9.b) Depuis l'approbation du PO, le décret du 30/12/2014 a fixé la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville. En Aquitaine 44 quartiers répartis dans les 12 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) éligibles (cf liste PO) ont ainsi été retenus rassemblant plus de 101000 habitants. Suite à un appel à manifestation d'intérêt lancé par l'AG en 2015, les 12 EPCI ont répondu positivement et ont élaboré une Stratégie Urbaine Intégrée de développement durable et inclusif (SUI). Fin 2015 les 11 stratégies urbaines intégrées ont été validées et 5 EPCI ont été désignés organismes intermédiaires. Afin de garantir la bonne mise en œuvre des SUI et l'équité territoriale, l'autorité de gestion a établi une première répartition des crédits de l'axe , qui sera réexaminé au regard de l'avancement des SUI.</p> <p>Au 31/12/2016 au total 15 projets ont été sélectionnés dont 9 opérations sont liées à l'appui à l'élaboration des stratégies urbaines intégrées et ont été réalisées en 2014-2015 ; 6 sont des projets d'investissements (immobiliers, matériels et immatériels), 2 sur l'objectif 5.1 et 4 sur l'objectif 5.2. Le niveau de programmation UE atteint fin 2016 12,2%.</p>
6	Assistance technique FEDER	<p>Cet axe est doté de 12,8M€ de FEDER pour un montant total d'investissements de 25,7M€, soit un taux moyen d'intervention UE de 50%. Il se décline en 2 Objectifs Spécifiques (OS) : 6.1 Garantir l'efficacité du pilotage du programme 6.2 Accroître l'efficacité de la communication sur l'intervention de l'union européenne en Aquitaine. Au 31/12/2016, 8 projets sélectionnés sur l'axe 6, d'un coût total de 7,6 M€, et un taux moyen UE de 61,54%, soit 29,79 % en coût total de la maquette. Aucun projet n'a fait l'objet de paiement. Deux projets concernent les</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>évaluations : évaluation ex-ante des instruments financiers et première phase du plan d'évaluation ; six autres projets relèvent de la mise en œuvre du programme : rémunération des agents, prestation d'appui à l'instruction et à la vérification des objectifs d'efficacité énergétique dans le logement, externalisation de la vérification de service fait, l'animation des territoires, prestation pour la réalisation des diagnostics de Responsabilité Sociétale des Organisations et 1ère phase du plan de communication. Concernant le système d'information, le portail de dématérialisation des aides mis en place fin 2014 a évolué pour prendre en compte les différentes étapes de gestion, le transfert d'informations à l'autorité de certification et pour assurer la valorisation des données. En terme de réalisation : on dénombre, 3 comités de suivi et 8 comités de sélection (Instances de sélection partenariales). L'action relative au personnel porte sur 47,4 ETP. En terme d'instruction, 782 dossiers dont 254 FEDER ont été programmés, 29 ont été refusés.</p>
7	Assistance technique FSE	<p>L'axe 7 a pour vocation de prendre en charge les frais liés à l'assistance technique relevant du FSE. Pour cela il est doté de 3,15M€ de FSE pour un montant total d'investissements de 6,3M€, soit un taux moyen d'intervention UE de 50%. Cet axe se décline en 2 Objectifs Spécifiques (OS) : 7.1 Garantir l'efficacité du pilotage du programme 7.2 Accroître l'efficacité de la communication sur l'intervention de l'union européenne en Aquitaine L'axe 7 enregistre au 31/12/2016, deux projets sélectionnés, pour un coût total de près de 3,4 M€ et un taux moyen UE de 62,64%, soit 54,4% en coût total de la maquette. Aucun projet n'a fait l'objet de paiement fin 2016. Les projets concernent la rémunération des agents et l'externalisation de la vérification de service fait. L'action relative au personnel porte sur 17,5 ETP. En terme de réalisation on dénombre 782 dont 528 FSE dossiers instruits sur l'ensemble du programme fin 2016.</p>

3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	1 - Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine en confortant son écosystème de l'innovation, le développement et la compétitivité des entreprises
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	1 700,00			178,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	1 700,00			8 999,00			
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	100,00			14,00			
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	100,00			101,00			
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Plus développées	700,00			21,00			
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Plus développées	700,00			1 816,00			
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Plus développées	1 700,00			0,00			

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Plus développées	1 700,00			9 034,00			
F	AQIC1	Nombre de visiteurs des Centres de culture scientifique, technique et industrielle	visiteur	Plus développées	2 000 000,00			298 700,00			
S	AQIC1	Nombre de visiteurs des Centres de culture scientifique, technique et industrielle	visiteur	Plus développées	2 000 000,00			847 000,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00					
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	2 983,00					
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00					
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	27,00					
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00					
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	134,00					
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00					
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	2 982,00					
F	AQIC1	Nombre de visiteurs des Centres de culture scientifique, technique	0,00					

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		et industrielle						
S	AQIC1	Nombre de visiteurs des Centres de culture scientifique, technique et industrielle	427 000,00					

Axe prioritaire	1 - Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine en confortant son écosystème de l'innovation, le développement et la compétitivité des entreprises
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Objectif spécifique	1 - Augmenter les capacités de recherche appliquée, de développement technologique et d'innovation dans le cadre de la stratégie de spécialisation intelligente de l'Aquitaine

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
IR1	Effectifs de recherche et développement	chercheur ou personnel de soutien	Plus développées	13 747,00	2011	16 100,00			nb : colonne 2014 - Données 2012 - colonne 2015 Données provisoires 2013 - soit une progression depuis 2001 sur 2 ans de +2% ; Source Ministère de la Recherche et de l'enseignement supérieur

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR1	Effectifs de recherche et développement	14 019,00		13 738,00	

Axe prioritaire	1 - Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine en confortant son écosystème de l'innovation, le développement et la compétitivité des entreprises
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	1 540,00			1 057,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	1 540,00			1 597,00			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	40,00			3,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	40,00			26,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	1 500,00			1 055,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	1 500,00			1 571,00			
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Plus développées	77,00			632 319,00			
S	CO06	Investissement productif:	EUR	Plus développées	77,00			44 648 573,00			

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
		investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)									
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Plus développées	10,00			0,00			
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Plus développées	10,00			13,00			
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	Plus développées	25,00			0,00			
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	Plus développées	25,00			21,00			
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	Plus développées	15,00			0,00			
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	Plus développées	15,00			21,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00					
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	1 294,00					
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00					
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de	14,00					

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		subventions						
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00					
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	1 280,00					
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00					
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	14,54					
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00					
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	7,00					
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	0,00					
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	11,00					
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	0,00					
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	11,00					

Axe prioritaire	1 - Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine en confortant son écosystème de l'innovation, le développement et la compétitivité des entreprises
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales
Objectif spécifique	2 - Accroître et accélérer la mise sur le marché de produits ou procédés innovants

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
IR2	DIRD des entreprises	M€	Plus développées	846,00	2011	950,00			nb : colonne 2014 - Données 2012 - colonne 2015 Données provisoires 2013 - soit une progression depuis 2011 sur 2 ans de +11,2% ; Source Ministère de la Recherche et de l'enseignement supérieur

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR2	DIRD des entreprises	941,00		926,00	

Axe prioritaire	1 - Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine en confortant son écosystème de l'innovation, le développement et la compétitivité des entreprises
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	395,00			708,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	395,00			1 398,00			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	5,00			5,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	5,00			14,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	390,00			704,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	390,00			1 384,00			
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	395,00			673,00			
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	395,00			1 386,00			
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux	EUR	Plus développées	3,00			0,00			

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
		entreprises (subventions)									
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Plus développées	3,00			9 324 400,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00					
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	500,00					
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00					
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	5,00					
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00					
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	495,00					
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00					
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	495,00					
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00					
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00					

Axe prioritaire	1 - Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine en confortant son écosystème de l'innovation, le développement et la compétitivité des entreprises
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	3 - Accroître la pérennité des PME nouvellement créées et reprises

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
IR3	Taux de survie à 3 ans des entreprises nouvellement créées et reprises	%	Plus développées	0,00		0,00			Prochaine enquête Sine /INSEE 2015

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR3	Taux de survie à 3 ans des entreprises nouvellement créées et reprises				

Axe prioritaire	1 - Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine en confortant son écosystème de l'innovation, le développement et la compétitivité des entreprises
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	165,00			254,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	165,00			365,00			
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	45,00			6,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	45,00			31,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	120,00			247,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	120,00			345,00			
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Plus développées	63,00			4 387 938,00			
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Plus développées	63,00			42 918 248,00			
F	CO08	Investissement productif:	Équivalents	Plus développées	280,00			19,00			

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
		augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	temps plein								
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	280,00			198,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00					
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	175,00					
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00					
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	17,00					
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00					
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	158,00					
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00					
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	17,33					
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00					

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	131,00					

Axe prioritaire	1 - Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine en confortant son écosystème de l'innovation, le développement et la compétitivité des entreprises
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	4 - Accroître la taille des PME

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
IR4	ETI industrielles dont le siège social est en Aquitaine	entreprise	Plus développées	250,00	2012	270,00			Source Enquêtes Banque de France disponibles en 2017 et 2023

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR4	ETI industrielles dont le siège social est en Aquitaine	250,00			

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès à l'emploi des Aquitains par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 2B : Indicateurs de résultat pour l'IEJ par axe prioritaire ou partie d'axe prioritaire (article 19, paragraphe 3, et annexes I et II du règlement FSE)

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016	
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants chômeurs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Proportion	92,00%	%	%	5 044,00	2 433,00	2 611,00	0,81			0,00	0,00
CR02	participants chômeurs qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Proportion	50,00%	%	%	1 471,00	711,00	760,00	0,43			0,00	0,00
CR03	participants chômeurs qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Proportion	36,00%	%	%	1 471,00	711,00	760,00	0,60			0,00	0,00
CR04	participants chômeurs de longue durée qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO02 chômeurs de longue durée	Proportion	45,00%	%	%	1 533,00	762,00	771,00	1,65			0,00	0,00
CR05	participants chômeurs de longue durée qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	Proportion	50,00%	%	%	869,00	425,00	444,00	0,84			0,00	0,00
CR06	participants chômeurs de longue durée qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	Proportion	17,00%	%	%	197,00	97,00	100,00	0,56			0,00	0,00
CR07	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Proportion	92,00%	%	%	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
CR08	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Proportion	50,00%	%	%	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
CR09	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent un enseignement/une formation, qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Proportion	36,00%	%	%	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016	
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR10	participants suivant un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation	CO06 moins de 25 ans	Proportion	20,00%	%	%	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
CR11	participants exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation	CO06 moins de 25 ans	Proportion	30,00%	%	%	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
CR12	participants exerçant une activité d'indépendant six mois après la fin de leur participation	CO06 moins de 25 ans	Proportion	1,00%	%	%	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants chômeurs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	1 015,00	1 007,00	1 418,00	1 604,00
CR02	participants chômeurs qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	284,00	297,00	427,00	463,00
CR03	participants chômeurs qui suivent un	CO01 chômeurs, y compris	284,00	297,00	427,00	463,00

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	les chômeurs de longue durée				
CR04	participants chômeurs de longue durée qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO02 chômeurs de longue durée	309,00	304,00	453,00	467,00
CR05	participants chômeurs de longue durée qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	174,00	181,00	251,00	263,00
CR06	participants chômeurs de longue durée qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	32,00	33,00	65,00	67,00
CR07	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent un enseignement/une formation, qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	0,00	0,00	0,00	0,00
CR10	participants suivant un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation	CO06 moins de 25 ans	0,00	0,00	0,00	0,00
CR11	participants exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation	CO06 moins de 25 ans	0,00	0,00	0,00	0,00
CR12	participants exerçant une activité d'indépendant six mois après la fin de leur participation	CO06 moins de 25 ans	0,00	0,00	0,00	0,00
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,		0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur		0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	participation					
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès à l'emploi des Aquitains par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2016						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès à l'emploi des Aquitains par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée					6 767,00	3 325,00	3 442,00				0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée					2 068,00	1 043,00	1 025,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives					16,00	6,00	10,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation					16,00	6,00	10,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans					6 431,00	3 184,00	3 247,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)					4 094,00	2 125,00	1 969,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)					2 014,00	896,00	1 118,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)					285,00	104,00	181,00				0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi					98,00	52,00	46,00				0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge					30,00	10,00	20,00				0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge					27,00	8,00	19,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)					60,00	28,00	32,00				0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés					209,00	121,00	88,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées					381,00	68,00	313,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement					23,00	11,00	12,00				0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO19	personnes venant de zones rurales					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
	Total général des participants					6 783,00						0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		2 733,00	1 389,00	1 344,00	4 034,00	1 936,00	2 098,00
CO02	chômeurs de longue durée		832,00	425,00	407,00	1 236,00	618,00	618,00
CO03	personnes inactives		2,00	1,00	1,00	14,00	5,00	9,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		2,00	1,00	1,00	14,00	5,00	9,00
CO06	moins de 25 ans		2 585,00	1 320,00	1 265,00	3 846,00	1 864,00	1 982,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)		1 681,00	904,00	777,00	2 413,00	1 221,00	1 192,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)		795,00	356,00	439,00	1 219,00	540,00	679,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)		101,00	42,00	59,00	184,00	62,00	122,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi		69,00	39,00	30,00	29,00	13,00	16,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge		16,00	5,00	11,00	14,00	5,00	9,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge		17,00	6,00	11,00	10,00	2,00	8,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)		21,00	5,00	16,00	39,00	23,00	16,00
CO16	participants handicapés		89,00	53,00	36,00	120,00	68,00	52,00
CO17	autres personnes défavorisées		154,00	31,00	123,00	227,00	37,00	190,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement		19,00	9,00	10,00	4,00	2,00	2,00
CO19	personnes venant de zones rurales		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total général des participants		2 735,00			4 048,00		

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès à l'emploi des Aquitains par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IEJ1	chômeurs y compris de longue durée		participant	10 000,00			6 767,00	3 325,00	3 442,00	0,68			0,00	0,00	0,00
IEJ2	moins de 25 ans		participant	11 000,00			6 431,00	3 184,00	3 247,00	0,58			0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IEJ1	chômeurs y compris de longue durée		2 733,00	1 389,00	1 344,00	4 034,00	1 936,00	2 098,00
IEJ2	moins de 25 ans		2 585,00	1 320,00	1 265,00	3 846,00	1 864,00	1 982,00

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès à l'emploi des Aquitains par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées					4,00	2,00	2,00				1,00	0,00	
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées					1,00	0,00	1,00				0,00	0,00	
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées					31,00	13,00	18,00				2,00	3,00	
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Proportion	40,00%	%	%	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	participation														
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	1,00	2,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	0,00	1,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	11,00	11,00	0,00	4,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation					
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès à l'emploi des Aquitains par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2016							
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative	
												Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total
AQRI4	Nombre d'emplois salariés créés avec le soutien du FSE	Plus développées	Nombre			7 000,00													
AQRI5	Nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Plus développées	Nombre			140,00													

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014										
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative			
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes				
AQRI4	Nombre d'emplois salariés créés avec le soutien du FSE	Plus développées																	
AQRI5	Nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Plus développées																	

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès à l'emploi des Aquitains par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	2 300,00	1 000,00	130,00	95,00	53,00	42,00	0,04	0,05	0,32	17,00	8,00	9,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées				11,00	2,00	9,00				7,00	1,00	6,00
CO03	personnes inactives	Plus développées				30,00	13,00	17,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				18,00	10,00	8,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	2 300,00	1 200,00	1 100,00	265,00	183,00	82,00	0,12	0,15	0,07	13,00	8,00	5,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	3 400,00	1 800,00	1 600,00	109,00	84,00	25,00	0,03	0,05	0,02	15,00	9,00	6,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées				7,00	5,00	2,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				3,00	2,00	1,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées				45,00	33,00	12,00				5,00	4,00	1,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées				163,00	119,00	44,00				14,00	7,00	7,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées				165,00	84,00	81,00				11,00	5,00	6,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Plus développées				36,00	23,00	13,00				3,00	1,00	2,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Plus développées				9,00	2,00	7,00				2,00	1,00	1,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Plus développées				8,00	2,00	6,00				1,00	0,00	1,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées				13,00	5,00	8,00				5,00	1,00	4,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO16	participants handicapés	Plus développées				3,00	2,00	1,00				2,00	2,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées				10,00	1,00	9,00				2,00	0,00	2,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	7 500,00			54,00			0,01			54,00		
	Total général des participants					390,00						30,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	77,00	45,00	32,00	1,00	0,00	1,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	4,00	1,00	3,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	27,00	13,00	14,00	3,00	0,00	3,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	18,00	10,00	8,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	246,00	174,00	72,00	6,00	1,00	5,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	94,00	75,00	19,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	7,00	5,00	2,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	3,00	2,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	40,00	29,00	11,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	149,00	112,00	37,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	144,00	78,00	66,00	10,00	1,00	9,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Plus développées	31,00	22,00	9,00	2,00	0,00	2,00

CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Plus développées	5,00	1,00	4,00	2,00	0,00	2,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Plus développées	5,00	1,00	4,00	2,00	1,00	1,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	7,00	4,00	3,00	1,00	0,00	1,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	7,00	1,00	6,00	1,00	0,00	1,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00		
	Total général des participants		350,00			10,00		

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès à l'emploi des Aquitains par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès à l'emploi des Aquitains par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois
Priorité d'investissement	10ii - Amélioration de la qualité, de l'efficacité et de l'accès à l'enseignement supérieur et équivalent afin d'accroître la participation et les niveaux de qualification, notamment des groupes défavorisés

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation														
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	participation					

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès à l'emploi des Aquitains par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois
Priorité d'investissement	10ii - Amélioration de la qualité, de l'efficacité et de l'accès à l'enseignement supérieur et équivalent afin d'accroître la participation et les niveaux de qualification, notamment des groupes défavorisés

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2016							
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative	
												Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total
AQR13	Part des étudiants sortis de l'enseignement supérieur sans diplôme	Plus développées				15,00													

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014										
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative			
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes				
AQR13	Part des étudiants sortis de l'enseignement supérieur sans diplôme	Plus développées																	

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès à l'emploi des Aquitains par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois
Priorité d'investissement	10ii - Amélioration de la qualité, de l'efficacité et de l'accès à l'enseignement supérieur et équivalent afin d'accroître la participation et les niveaux de qualification, notamment des groupes défavorisés

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO16	participants handicapés	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					0,00						0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00		

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès à l'emploi des Aquitains par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois
Priorité d'investissement	10ii - Amélioration de la qualité, de l'efficacité et de l'accès à l'enseignement supérieur et équivalent afin d'accroître la participation et les niveaux de qualification, notamment des groupes défavorisés

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
AQRib	Nombre d'établissements de l'enseignement supérieur impliqués	Plus développées	établissements	10,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00
AQRId	Nombre d'opérations en direction des lycéens issus des territoires les plus en difficultés	Plus développées	établissements	15,00			0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
AQRib	Nombre d'établissements de l'enseignement supérieur impliqués	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AQRId	Nombre d'opérations en direction des lycéens issus des territoires les plus en difficultés	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès à l'emploi des Aquitains par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées						16,00	9,00	7,00				1,00	1,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées						25,00	14,00	11,00				0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées						1,00	1,00	0,00				0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Proportion	75,00%	%	%	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées						1,00	0,00	1,00				0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Proportion	40,00%	%	%	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre	Plus développées						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	indépendant, six mois après la fin de leur participation														
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	8,00	6,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	6,00	8,00	8,00	3,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	1,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	1,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
	indépendant, six mois après la fin de leur participation					
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès à l'emploi des Aquitains par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2016						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
												Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
AQR11	Taux de rupture dans les formations	Plus développées				8,00												
AQR12	Taux de satisfaction des stagiaires qui ont bénéficié d'un conseil et/ou d'un accompagnement en matière d'orientation	Plus développées				82,00												
AQR1c	Taux de rupture en Apprentissage	Plus développées				19,00												

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014									
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes			
AQR11	Taux de rupture dans les formations	Plus développées																
AQR12	Taux de satisfaction des stagiaires qui ont bénéficié d'un conseil et/ou d'un accompagnement en matière d'orientation	Plus développées																
AQR1c	Taux de rupture en Apprentissage	Plus développées																

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès à l'emploi des Aquitains par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	18 000,00	9 000,00	9 000,00	22,00	14,00	8,00	0,00	0,00	0,00	4,00	3,00	1,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées				9,00	6,00	3,00				1,00	0,00	1,00
CO03	personnes inactives	Plus développées				40,00	20,00	20,00				3,00	1,00	2,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				17,00	7,00	10,00				3,00	1,00	2,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées				1,00	1,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	5 100,00	2 600,00	2 500,00	62,00	34,00	28,00	0,01	0,01	0,01	7,00	4,00	3,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées				54,00	29,00	25,00				6,00	4,00	2,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées				8,00	5,00	3,00				1,00	0,00	1,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans emploi	Plus développées				18,00	7,00	11,00				3,00	1,00	2,00
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Plus développées				11,00	4,00	7,00				1,00	0,00	1,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Plus développées				9,00	2,00	7,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que	Plus développées				16,00	10,00	6,00				3,00	3,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
	les Roms)													
CO16	participants handicapés	Plus développées				5,00	4,00	1,00				1,00	1,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées				7,00	3,00	4,00				1,00	1,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées				4,00	3,00	1,00				1,00	1,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					63,00						7,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	18,00	11,00	7,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	8,00	6,00	2,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	26,00	11,00	15,00	11,00	8,00	3,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	13,00	5,00	8,00	1,00	1,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	43,00	21,00	22,00	12,00	9,00	3,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	37,00	17,00	20,00	11,00	8,00	3,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	7,00	5,00	2,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO12	participants vivant dans des ménages sans	Plus développées	14,00	6,00	8,00	1,00	0,00	1,00

	emploi							
CO13	participants vivant dans des ménages sans emploi avec des enfants à charge	Plus développées	9,00	4,00	5,00	1,00	0,00	1,00
CO14	participants vivant dans des ménages d'une personne avec des enfants à charge	Plus développées	7,00	1,00	6,00	2,00	1,00	1,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	12,00	6,00	6,00	1,00	1,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	3,00	2,00	1,00	1,00	1,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	6,00	2,00	4,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	3,00	2,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00		
	Total général des participants		44,00			12,00		

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès à l'emploi des Aquitains par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
AQR1a	Nombre de projets liés à l'orientation et à la formation	Plus développées	projet	300,00			89,00			0,30			89,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
AQR1a	Nombre de projets liés à l'orientation et à la formation	Plus développées						

Axe prioritaire	3 - Développer de nouveaux usages dans l'économie numérique et de nouveaux e-services au profit de tous les aquitains, tout en menant une stratégie concertée d'extension des réseaux
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Ménages	Plus développées	45 000,00			0,00			
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Ménages	Plus développées	45 000,00			0,00			
F	AQC1	Nombre de nouvelles prises installées dans les zones prioritaires	nombre	Plus développées	135 000,00			0,00			
S	AQC1	Nombre de nouvelles prises installées dans les zones prioritaires	nombre	Plus développées	135 000,00			0,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00					
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00					

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	AQC1	Nombre de nouvelles prises installées dans les zones prioritaires	0,00					
S	AQC1	Nombre de nouvelles prises installées dans les zones prioritaires	0,00					

Axe prioritaire	3 - Développer de nouveaux usages dans l'économie numérique et de nouveaux e-services au profit de tous les aquitains, tout en menant une stratégie concertée d'extension des réseaux
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique
Objectif spécifique	1 - Accroître la couverture des zones prioritaires du territoire en réseau très haut débit (THD)

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
IR5	Part des ménages et des établissements ayant accès au THD en fibre optique	%	Plus développées	3,40	2013	90,00			2014-2015 valeur de référence

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR5	Part des ménages et des établissements ayant accès au THD en fibre optique	3,40		3,40	

Axe prioritaire	3 - Développer de nouveaux usages dans l'économie numérique et de nouveaux e-services au profit de tous les aquitains, tout en menant une stratégie concertée d'extension des réseaux
Priorité d'investissement	2b - Développer des produits et des services TIC, le commerce en ligne, et améliorer la demande de TIC

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	300,00			5,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	300,00			29,00			Dans le cadre du dispositif chèque transformation numérique

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00					
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	8,00					

Axe prioritaire	3 - Développer de nouveaux usages dans l'économie numérique et de nouveaux e-services au profit de tous les aquitains, tout en menant une stratégie concertée d'extension des réseaux
Priorité d'investissement	2b - Développer des produits et des services TIC, le commerce en ligne, et améliorer la demande de TIC
Objectif spécifique	2 - Augmenter les usages avancés des technologies numériques par les entreprises

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
IR6	Taux de PME déclarant des usages avancés des TIC	%	Plus développées	52,00	2011	68,00			2014-2015 valeurs de référence

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR6	Taux de PME déclarant des usages avancés des TIC	52,00		52,00	

Axe prioritaire	3 - Développer de nouveaux usages dans l'économie numérique et de nouveaux e-services au profit de tous les aquitains, tout en menant une stratégie concertée d'extension des réseaux
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	AQIC2	Nombre de nouveaux services publics numériques (e-service) réalisés et/ou améliorés à destination des aquitains	nombre	Plus développées	35,00			4,00			
S	AQIC2	Nombre de nouveaux services publics numériques (e-service) réalisés et/ou améliorés à destination des aquitains	nombre	Plus développées	35,00			12,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	AQIC2	Nombre de nouveaux services publics numériques (e-service) réalisés et/ou améliorés à destination des aquitains	0,00					
S	AQIC2	Nombre de nouveaux services publics numériques (e-service) réalisés et/ou améliorés à destination des aquitains	19,00					

Axe prioritaire	3 - Développer de nouveaux usages dans l'économie numérique et de nouveaux e-services au profit de tous les aquitains, tout en menant une stratégie concertée d'extension des réseaux
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
Objectif spécifique	3 - Accroître l'offre de services numériques à destination du public, améliorer leur qualité et leur appropriation

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
IR7	Part de la population habitant une commune proposant le télépaiement de prestations aux familles	%	Plus développées	7,80	2011	60,00			2014-2015 valeur de référence

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR7	Part de la population habitant une commune proposant le télépaiement de prestations aux familles	7,80		7,80	

Axe prioritaire	4 - Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Plus développées	15,00			0,00			
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Plus développées	15,00			11,30			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	20 000,00			0,00			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	20 000,00			37 466,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00					
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	3,68					
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à	0,00					

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre						
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	8 126,00					

Axe prioritaire	4 - Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
Objectif spécifique	1 - Accroître la production d'énergies renouvelables à partir de la biomasse, de la géothermie et des ressources marines

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
IR8	Production de chaleur renouvelable (Bois énergie dans l'industrie et le tertiaire, méthanisation, géothermie)	GWh	Plus développées	11 926,00	2010	14 300,00			2014/2015 valeurs de référence

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR8	Production de chaleur renouvelable (Bois énergie dans l'industrie et le tertiaire, méthanisation, géothermie)	11 926,00		11 926,00	

Axe prioritaire	4 - Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique
Priorité d'investissement	4b - Favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	45,00			1,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	45,00			4,00			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	20 000,00			0,00			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	20 000,00			5 639,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00					
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00					
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00					

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00					

Axe prioritaire	4 - Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique
Priorité d'investissement	4b - Favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises
Objectif spécifique	2 - Réduire l'intensité énergétique des entreprises

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
IR9	Intensité énergétique des secteurs de l'industrie et du tertiaire	Gwh/€	Plus développées	4 446,00	2010	4 000,00			2014-2015 valeurs de référence

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR9	Intensité énergétique des secteurs de l'industrie et du tertiaire	4 446,00		4 446,00	

Axe prioritaire	4 - Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Plus développées	16 000,00			7,00			
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Plus développées	16 000,00			47,00			
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	Plus développées	1 500,00			0,00			
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	Plus développées	1 500,00			138,70			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	15 000,00			0,00			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	15 000,00			97,00			
F	AQIC3	Niveau de performance énergétique des bâtiments publics	kWh/m²	Plus développées	50,00			0,00			
S	AQIC3	Niveau de performance énergétique des bâtiments	kWh/m²	Plus développées	50,00			44,00			

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
		publics									

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00					
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00					
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00					
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00					
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00					
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00					
F	AQIC3	Niveau de performance énergétique des bâtiments publics	0,00					
S	AQIC3	Niveau de performance énergétique des bâtiments publics	0,00					

Axe prioritaire	4 - Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	3 - Accroître l'efficacité énergétique pour réduire la consommation finale d'énergie des bâtiments publics et du logement

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
IR10	Consommation énergétique du logement social et privé	kWh/m ²	Plus développées	184,00	2010	160,00			2014-2015 valeur de référence

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR10	Consommation énergétique du logement social et privé	184,00		184,00	

Axe prioritaire	4 - Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	AQIC4	Nombre de pôles d'échanges multimodaux ferroviaires créés et/ou aménagés	pôle d'échange	Plus développées	7,00			0,00			
S	AQIC4	Nombre de pôles d'échanges multimodaux ferroviaires créés et/ou aménagés	pôle d'échange	Plus développées	7,00			1,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	AQIC4	Nombre de pôles d'échanges multimodaux ferroviaires créés et/ou aménagés	0,00					
S	AQIC4	Nombre de pôles d'échanges multimodaux ferroviaires créés et/ou aménagés	0,00					

Axe prioritaire	4 - Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	4 - Accroître la fréquentation des modes durables de déplacements

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
IR11	Fréquentation des Ter (montées et descentes) dans les pôles d'échanges multimodaux créés et/ou aménagés pendant la période	usagers/semaine	Plus développées	139 168,00	2013	146 000,00			2015-2014 valeurs de référence

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR11	Fréquentation des Ter (montées et descentes) dans les pôles d'échanges multimodaux créés et/ou aménagés pendant la période	146 000,00		146 000,00	

Axe prioritaire	4 - Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique
Priorité d'investissement	5a - Soutenir les investissements en faveur de l'adaptation au changement climatique, y compris les approches fondées sur les écosystèmes

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Personnes	Plus développées	1 300 000,00			0,00			
S	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Personnes	Plus développées	1 300 000,00			383 572,00			
F	AQIC5	Population bénéficiant de mesures de protection contre la pollution des eaux	habitant	Plus développées	190 000,00			0,00			
S	AQIC5	Population bénéficiant de mesures de protection contre la pollution des eaux	habitant	Plus développées	190 000,00			268 595,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	0,00					
S	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	0,00					
F	AQIC5	Population bénéficiant de mesures de protection contre la pollution des eaux	0,00					

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	AQIC5	Population bénéficiant de mesures de protection contre la pollution des eaux	0,00					

Axe prioritaire	4 - Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique
Priorité d'investissement	5a - Soutenir les investissements en faveur de l'adaptation au changement climatique, y compris les approches fondées sur les écosystèmes
Objectif spécifique	5 - Réduire la vulnérabilité des populations les plus exposées aux risques d'inondation, d'érosion-submersion et de pollution de l'eau

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
IR12	Part (en%) de la population des communes exposées protégées par un un plan de prévention approuvé	%	Plus développées	76,00	2013	90,00			2014-2015 valeur de référence

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR12	Part (en%) de la population des communes exposées protégées par un un plan de prévention approuvé	76,00		76,00	

Axe prioritaire	4 - Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	Visites/an	Plus développées	400 000,00						
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	Visites/an	Plus développées	400 000,00			400 000,00			
F	AQIC6	Surface utile construite	m ²	Plus développées	986,00			986,00			
S	AQIC6	Surface utile construite	m ²	Plus développées	986,00			986,00			superficie correspondant à la zone 2, zone du fac similaire, soit 12,8% sur la surface de Lascaux IV (initialement PO 7700m ²)

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	0,00					

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	400 000,00					
F	AQIC6	Surface utile construite	0,00					
S	AQIC6	Surface utile construite	986,00					

Axe prioritaire	4 - Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	6 - Développer le tourisme autour d'un patrimoine culturel exceptionnel : le site de la grotte préhistorique de Lascaux

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
IR13	Nombre de nuitées hôtelières en Dordogne	nuitée	Plus développées	1 020 364,00	2013	1 100 000,00			2014-2015 valeur de référence

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR13	Nombre de nuitées hôtelières en Dordogne	1 020 364,00		1 020 364,00	

Axe prioritaire	4 - Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	AQIC7	Nombre de points de fragmentation aménagés ou supprimés (trame verte)	points de fragmentation	Plus développées	50,00			0,00			
S	AQIC7	Nombre de points de fragmentation aménagés ou supprimés (trame verte)	points de fragmentation	Plus développées	50,00			0,00			
F	AQIC8	Nombres d'obstacles à l'écoulement des cours d'eau aménagés ou supprimés (trame bleue)	obstacles	Plus développées	250,00			0,00			
S	AQIC8	Nombres d'obstacles à l'écoulement des cours d'eau aménagés ou supprimés (trame bleue)	obstacles	Plus développées	250,00			2,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	AQIC7	Nombre de points de fragmentation aménagés ou supprimés (trame verte)	0,00					
S	AQIC7	Nombre de points de fragmentation aménagés ou supprimés (trame verte)	0,00					
F	AQIC8	Nombres d'obstacles à l'écoulement des cours d'eau aménagés ou supprimés (trame bleue)	0,00					

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	AQIC8	Nombres d'obstacles à l'écoulement des cours d'eau aménagés ou supprimés (trame bleue)	3,00					

Axe prioritaire	4 - Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	7 - Préserver et restaurer la biodiversité et les continuités écologiques

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
IR14	Superficie des continuités écologiques majeures, cartographiées dans le SRCE	hectare	Plus développées	2 416 500,00	2014	2 416 500,00			2014-2015 valeur de référence

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR14	Superficie des continuités écologiques majeures, cartographiées dans le SRCE	2 416 500,00		2 416 500,00	

Axe prioritaire	5 - Assurer le développement intégré des quartiers urbains en difficulté
Priorité d'investissement	8a - Soutenir la création de pépinières d'entreprises ainsi que les aides à l'investissement en faveur des indépendants, des microentreprises et de la création d'entreprise

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	AQIC9	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins d'activités économiques	m ²	Plus développées	50 000,00			637,00			
S	AQIC9	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins d'activités économiques	m ²	Plus développées	50 000,00			887,00			

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	AQIC9	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins d'activités économiques	0,00					
S	AQIC9	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins d'activités économiques	0,00					

Axe prioritaire	5 - Assurer le développement intégré des quartiers urbains en difficulté
Priorité d'investissement	8a - Soutenir la création de pépinières d'entreprises ainsi que les aides à l'investissement en faveur des indépendants, des microentreprises et de la création d'entreprise
Objectif spécifique	1 - Créer des activités économiques dans les quartiers urbains en difficulté

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
IR15	Nombre d'établissements dans les quartiers prioritaires	Etablissement	Plus développées	7 915,00	2012	0,00			2014-2015 valeurs de référence

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR15	Nombre d'établissements dans les quartiers prioritaires	7 915,00		7 915,00	

Axe prioritaire	5 - Assurer le développement intégré des quartiers urbains en difficulté
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	Plus développées	130 000,00			110 382,00			
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	Plus développées	130 000,00			110 382,00			habitants vivant dans les quartiers prioritaires des 12 agglomérations concernés par une stratégie urbaine intégrée
F	AQICa	Copropriétés, bâtiments publics, espaces publics construits ou réhabilités	m ²	Plus développées	11 000,00			748,10			
S	AQICa	Copropriétés, bâtiments publics, espaces publics construits ou réhabilités	m ²	Plus développées	11 000,00			9 149,00			nb : 9 dossiers sélectionnés fin 2015 concernant uniquement l'ingénierie de projet urbain

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00					
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones	101 492,00					

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées						
F	AQICa	Copropriétés, bâtiments publics, espaces publics construits ou réhabilités	0,00					
S	AQICa	Copropriétés, bâtiments publics, espaces publics construits ou réhabilités	0,00					

Axe prioritaire	5 - Assurer le développement intégré des quartiers urbains en difficulté
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales
Objectif spécifique	2 - Améliorer les conditions de vie des quartiers urbains en difficulté par leur réhabilitation physique

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
IR16	Taux d'équipement des quartiers prioritaires rapporté au taux d'équipement des EPCI* englobants	%	Plus développées	80,40	2011	90,00			2014-2015 valeur de référence

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR16	Taux d'équipement des quartiers prioritaires rapporté au taux d'équipement des EPCI* englobants	80,40		80,40	

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

Axe prioritaire	6 - Assistance technique FEDER
-----------------	--------------------------------

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	IRAT1	Nombre d'instances de pilotage et de mise en oeuvre	réunions des comité de suivi et de sélection		40,00			11,00			
S	IRAT1	Nombre d'instances de pilotage et de mise en oeuvre	réunions des comité de suivi et de sélection		40,00			40,00			Prévu de 2014 à 2016
F	IRAT2	Nombre de dossiers instruits	dossiers instruits		1 600,00			782,00			
S	IRAT2	Nombre de dossiers instruits	dossiers instruits		1 600,00			1 600,00			dossiers FEDER 2014 à 2016
F	IRAT3	Nombre de plan sur les activités d'information et de communication (commun au FSE)	plan annuel interfonds		7,00			2,00			
S	IRAT3	Nombre de plan sur les activités d'information et de communication (commun au FSE)	plan annuel interfonds		7,00			2,00			
F	IRAT4	Nombre équivalent temps plein (ETP) dédié à la gestion du PO	ETP		50,00						
S	IRAT4	Nombre équivalent temps plein (ETP) dédié à la gestion du PO	ETP		50,00			47,40			période 2014 à 2016

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IRAT1	Nombre d'instances de pilotage et de mise en oeuvre	0,00					

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	IRAT1	Nombre d'instances de pilotage et de mise en oeuvre	13,00					
F	IRAT2	Nombre de dossiers instruits	0,00					
S	IRAT2	Nombre de dossiers instruits	600,00					
F	IRAT3	Nombre de plan sur les activités d'information et de communication (commun au FSE)	0,00					
S	IRAT3	Nombre de plan sur les activités d'information et de communication (commun au FSE)	0,00					
F	IRAT4	Nombre équivalent temps plein (ETP) dédié à la gestion du PO	0,00					
S	IRAT4	Nombre équivalent temps plein (ETP) dédié à la gestion du PO	47,40					

Axe prioritaire	6 - Assistance technique FEDER
Objectif spécifique	1 - Garantir l'efficacité du pilotage du programme

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
AT1	Atteindre les cibles fixées par le cadre de performance pour chaque axe en 2018 et 2023	%		0,00	2014	100,00			
AT3	Réduire le délai moyen d'instruction d'un dossier complet	jour		149,00	2013	122,00			

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
AT1	Atteindre les cibles fixées par le cadre de performance pour chaque axe en 2018 et 2023				
AT3	Réduire le délai moyen d'instruction d'un dossier complet				

Axe prioritaire	6 - Assistance technique FEDER
Objectif spécifique	2 - Accroître l'efficacité de la communication sur l'intervention de l'Union européenne en Aquitaine

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
AT2	Fréquentation du site europe-en-aquitaine.eu	nombre de visiteur unique		30 063,00	2013	36 075,00			

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
AT2	Fréquentation du site europe-en-aquitaine.eu	30 063,00		30 063,00	

Axe prioritaire	7 - Assistance technique FSE
-----------------	------------------------------

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

Axe prioritaire	7 - Assistance technique FSE
-----------------	------------------------------

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2016		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IRAT1	Nombre d'instances de pilotage et de mise en oeuvre		réunions des comité de suivi et de sélection	40,00			11,00			0,28			11,00		
IRAT2	Nombre de dossiers instruits		dossiers instruits	1 600,00			782,00			0,49			782,00		
IRAT4	Nombre équivalent temps plein (ETP) dédié à la gestion du PO		ETP	50,00			17,50			0,35			17,50		
IRAT5	Nombre de plan sur les activités d'information et de communication (commun au FEDER)		plan annuel interfonds	7,00			2,00			0,29			2,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IRAT1	Nombre d'instances de pilotage et de mise en oeuvre							
IRAT2	Nombre de dossiers instruits							
IRAT4	Nombre équivalent temps plein (ETP) dédié à la gestion du PO							
IRAT5	Nombre de plan sur les activités d'information et de communication (commun au FEDER)							

Axe prioritaire	7 - Assistance technique FSE
Objectif spécifique	1 - Garantir l'efficacité du pilotage du programme

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2016						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
												Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
AT1	Atteindre les cibles fixées par le cadre de performance pour chaque axe en 2018 et 2023					100,00												
AT3	Réduire le délai moyen d'instruction d'un dossier complet					122,00												

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015							2014								
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes			
AT1	Atteindre les cibles fixées par le cadre de performance pour chaque axe en 2018 et 2023																	
AT3	Réduire le délai moyen d'instruction d'un dossier complet																	

Axe prioritaire	7 - Assistance technique FSE
Objectif spécifique	2 - Accroître l'efficacité de la communication sur l'intervention de l'Union Européenne en Aquitaine

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2016						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
AT2	Fréquentation du site europe-en-aquitaine.eu					36 075,00												

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
AT2	Fréquentation du site europe-en-aquitaine.eu															

Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	2 544
CO02 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	65
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	2 479
CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	673

Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicator	Unité de mesure	Fund	Category of region	2016 Cum total	2016 Cum men	2016 Cum women	2016 Annual total	2016 Annual total men	2016 Annual total women
1	F	IF1	Indicateur financier Axe1 Cadre de performance	euro	FEDE R	Plus développées	36 988 783,00					
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDE R	Plus développées	2 430,00					
2	F	IF2	Indicateur financier axe 2 cadre de performance	€	FSE	Plus développées	8 032 053,61					
2	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	117,00	67,00	50,00	21,00	11,00	10,00
2	O	CO06	moins de 25 ans	Number	FSE	Plus développées	171,00	118,00	53,00	22,00	13,00	9,00
3	F	IF3	Indicateur financier Axe 3 Cadre de performance	millions d'euro	FEDE R	Plus développées	2 042 940,00					
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDE R	Plus développées	5,00					
3	O	AQC1	Nombre de nouvelles prises installées dans les zones prioritaires	nombre	FEDE R	Plus développées	0,00					
4	F	IF4	Indicateur financier Axe 4 Cadre de performance	millions d'euros	FEDE R	Plus développées	15 227 965,00					
4	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDE R	Plus développées	0,00					
4	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDE R	Plus développées	7,00					
4	O	AQIC4	Nombre de pôles d'échanges multimodaux ferroviaires créés et/ou aménagés	pôle d'échange	FEDE R	Plus développées	0,00					
4	O	AQIC6	Surface utile construite	m²	FEDE R	Plus développées	986,00					
4	O	AQIC3	Niveau de performance	kWh/m²	FEDE R	Plus développées	44,00					

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicateur	Unité de mesure	Fund	Category of region	2016 Cum total	2016 Cum men	2016 Cum women	2016 Annual total	2016 Annual total men	2016 Annual total women
			énergétique des bâtiments publics									
5	F	IF5	Indicateur financier Axe 5 Cadre de performance	millions d'euro	FEDE R	Plus développées	696 276,00					
5	O	AQICa	Copropriétés, bâtiments publics, espaces publics construits ou réhabilités	m²	FEDE R	Plus développées	748,10					

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicateur	Unité de mesure	Fund	Category of region	2015 Cum total	2014 Cum total	Observations
1	F	IF1	Indicateur financier Axe1 Cadre de performance	euro	FEDE R	Plus développées			
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDE R	Plus développées			
2	F	IF2	Indicateur financier axe 2 cadre de performance	€	FSE	Plus développées			
2	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	96,00	1,00	
2	O	CO06	moins de 25 ans	Number	FSE	Plus développées	149,00	12,00	
3	F	IF3	Indicateur financier Axe 3 Cadre de performance	millions d'euro	FEDE R	Plus développées			
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDE R	Plus développées			
3	O	AQC1	Nombre de nouvelles prises installées dans les zones prioritaires	nombre	FEDE R	Plus développées			
4	F	IF4	Indicateur financier Axe 4 Cadre de performance	millions d'euros	FEDE R	Plus développées			
4	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDE R	Plus développées			
4	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en	Households	FEDE R	Plus développées			

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicador	Unité de mesure	Fund	Category of region	2015 Cum total	2014 Cum total	Observations
			matière de consommation énergétique s'est amélioré						
4	O	AQI C4	Nombre de pôles d'échanges multimodaux ferroviaires créés et/ou aménagés	pôle d'échange	FEDE R	Plus développées			
4	O	AQI C6	Surface utile construite	m²	FEDE R	Plus développées			
4	O	AQI C3	Niveau de performance énergétique des bâtiments publics	kWh/m²	FEDE R	Plus développées			
5	F	IF5	Indicateur financier Axe 5 Cadre de performance	millions d'euro	FEDE R	Plus développées			
5	O	AQI Ca	Copropriétés, bâtiments publics, espaces publics construits ou réhabilités	m²	FEDE R	Plus développées			

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicador	Unité de mesure	Fund	Category of region	Milestone for 2018 total	Milestone for 2018 men	Milestone for 2018 women	Final target (2023) total	Final target (2023) men	Final target (2023) women
1	F	IF1	Indicateur financier Axe1 Cadre de performance	euro	FEDE R	Plus développées	77851897.40			493 037 000,00		
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDE R	Plus développées	2430			3 800,00		
2	F	IF2	Indicateur financier axe 2 cadre de performance	€	FSE	Plus développées	40583541.92			159 774 016,00		
2	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	19400	9600	9800	30 300,00	15 000,00	15 300,00
2	O	CO06	moins de 25 ans	Number	FSE	Plus développées	15100	8000	7100	19 500,00	10 400,00	9 100,00
3	F	IF3	Indicateur financier Axe 3 Cadre de performance	millions d'euro	FEDE R	Plus développées	29370276.58			186 009 598,00		
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDE R	Plus développées	100			300,00		
3	O	AQC1	Nombre de nouvelles prises installées dans	nombre	FEDE R	Plus développées	50000			135 000,00		

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicador	Unité de mesure	Fund	Category of region	Milestone for 2018 total	Milestone for 2018 men	Milestone for 2018 women	Final target (2023) total	Final target (2023) men	Final target (2023) women
			les zones prioritaires									
4	F	IF4	Indicateur financier Axe 4 Cadre de performance	millions d'euros	FEDE R	Plus développées	56715178.45			359 247 699,00		
4	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDE R	Plus développées	4			15,00		
4	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDE R	Plus développées	3800			16 000,00		
4	O	AQIC4	Nombre de pôles d'échanges multimodaux ferroviaires créés et/ou aménagés	pôle d'échange	FEDE R	Plus développées	2			7,00		
4	O	AQIC6	Surface utile construite	m²	FEDE R	Plus développées	986			986,00		
4	O	AQIC3	Niveau de performance énergétique des bâtiments publics	kWh/m²	FEDE R	Plus développées	50			50,00		
5	F	IF5	Indicateur financier Axe 5 Cadre de performance	millions d'euro	FEDE R	Plus développées	5 999 300.53			38 000 000,00		
5	O	AQICa	Copropriétés, bâtiments publics, espaces publics construits ou réhabilités	m²	FEDE R	Plus développées	2200			11 000,00		

3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

(telle que définie dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 [Modèle pour la transmission des données financières])

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDE R	Plus développées	Total	493 037 000,00	31,85	201 223 749,26	40,81%	96 080 811,00	36 988 783,38	7,50%	123
2	FSE	Plus développées	Total	134 625 770,00	50,00	39 061 442,00	29,01%	35 925 536,80	7 412 183,61	5,51%	236
2	IEJ		Total	25 148 246,00	79,96	32 119 125,00	127,72%	31 075 514,00	619 870,00	2,46%	290
3	FEDE R	Plus développées	Total	186 009 598,00	30,91	25 193 834,00	13,54%	18 765 235,00	2 042 939,52	1,10%	41
4	FEDE R	Plus développées	Total	359 247 699,00	34,06	82 781 321,67	23,04%	57 725 753,67	15 227 965,68	4,24%	67
5	FEDE R	Plus développées	Total	38 000 000,00	50,00	5 956 382,00	15,67%	5 826 382,00	696 276,93	1,83%	15
6	FEDE R	Plus développées	Total	25 661 480,00	50,00	7 644 570,00	29,79%	7 644 570,00	0,00	0,00%	8
7	FSE	Plus développées	Total	6 307 200,00	50,00	3 431 382,00	54,40%	3 431 382,00	0,00	0,00%	2
Total	FEDE R	Plus développées		1 101 955 777,00	33,46	322 799 856,93	29,29%	186 042 751,67	54 955 965,51	4,99%	254
Total	FSE	Plus développées		140 932 970,00	50,00	42 492 824,00	30,15%	39 356 918,80	7 412 183,61	5,26%	238
Total	IEJ			25 148 246,00	79,96	32 119 125,00	127,72%	31 075 514,00	619 870,00	2,46%	290
Total général				1 268 036 993,00	36,22	397 411 805,93	31,34%	256 475 184,47	62 988 019,12	4,97%	782

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Categorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	Plus développées	001	01	07	07	03	08	03	FR61	20 653 054,26	5 111 407,00	3 224 214,00	7
1	FEDER	Plus développées	001	01	07	07	03	08	06	FR61	3 022 595,00	604 519,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	001	01	07	07	03	08	07	FR61	16 127 562,00	3 129 003,00	4 640 329,23	6
1	FEDER	Plus développées	001	01	07	07	03	08	08	FR61	1 707 999,00	341 600,00	1 446 360,81	1
1	FEDER	Plus développées	001	01	07	07	03	08	13	FR61	1 524 249,00	304 849,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	001	01	07	07	03	08	14	FR61	3 000 000,00	900 000,00	2 343 995,50	1
1	FEDER	Plus développées	001	01	07	07	03	08	20	FR61	1 618 765,00	728 444,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	002	01	07	07	01	08	02	FR61	1 778 990,00	416 398,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	002	01	07	07	01	08	04	FR61	1 932 103,00	582 854,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	002	01	07	07	01	08	05	FR61	31 705 665,00	6 178 052,00	0,00	3
1	FEDER	Plus développées	056	01	07	07	03	08	07	FR61	3 748 852,00	740 000,00	2 707 796,93	1
1	FEDER	Plus développées	056	01	07	07	03	08	17	FR61	598 000,00	432 000,00	0,00	2
1	FEDER	Plus développées	058	01	07	07	01	08	07	FR61	1 812 784,00	1 812 784,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	058	01	07	07	01	08	17	FR61	9 250 000,00	7 050 000,00	0,00	2
1	FEDER	Plus développées	058	01	07	07	01	08	20	FR61	2 416 770,00	2 416 770,00	0,00	2
1	FEDER	Plus développées	059	01	07	07	01	08	03	FR61	1 276 546,00	638 273,00	1 276 546,00	1
1	FEDER	Plus développées	059	01	07	07	01	08	07	FR61	837 000,00	418 500,00	675 390,00	1
1	FEDER	Plus développées	060	01	07	07	01	08	01	FR61	487 245,00	487 245,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	060	01	07	07	01	08	03	FR61	1 192 910,00	1 192 910,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	060	01	07	07	01	08	07	FR61	6 772 550,00	6 294 550,00	0,00	4
1	FEDER	Plus développées	060	01	07	07	01	08	20	FR61	4 378 620,00	4 378 620,00	0,00	4
1	FEDER	Plus développées	061	01	03	07	01	08	01	FR61	1 070 483,00	856 386,00	0,00	2
1	FEDER	Plus développées	061	01	07	07	01	08	01	FR61	1 144 368,00	915 494,00	0,00	3
1	FEDER	Plus développées	061	01	07	07	01	08	02	FR61	317 506,00	254 004,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	061	01	07	07	01	08	07	FR61	1 770 238,00	1 149 194,00	801 400,47	1
1	FEDER	Plus développées	061	01	07	07	01	08	20	FR61	1 789 800,00	894 900,00	0,00	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	Plus développées	062	01	07	07	01	08	07	FR61	1 772 793,00	1 380 200,00	745 921,77	2
1	FEDER	Plus développées	062	01	07	07	01	08	22	FR61	638 562,00	510 850,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	063	01	07	07	01	08	07	FR61	400 000,00	320 000,00	181 492,98	1
1	FEDER	Plus développées	064	01	07	07	01	08	03	FR61	957 255,00	378 080,00	838 922,27	1
1	FEDER	Plus développées	064	01	07	07	01	08	06	FR61	4 153 128,00	1 748 152,00	663 876,81	3
1	FEDER	Plus développées	064	01	07	07	01	08	07	FR61	2 367 310,00	825 451,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	064	01	07	07	01	08	10	FR61	6 995 603,00	2 763 610,00	1 103 665,39	2
1	FEDER	Plus développées	064	01	07	07	01	08	13	FR61	9 726 975,00	3 667 722,00	1 068 319,07	7
1	FEDER	Plus développées	064	01	07	07	01	08	22	FR61	2 328 651,00	695 000,00	0,00	2
1	FEDER	Plus développées	064	01	07	07	03	08	03	FR61	713 178,00	314 798,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	064	01	07	07	03	08	05	FR61	978 839,00	296 621,00	569 733,51	1
1	FEDER	Plus développées	064	01	07	07	03	08	07	FR61	426 459,00	191 907,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	064	01	07	07	03	08	20	FR61	8 170 436,00	3 513 428,00	0,00	2
1	FEDER	Plus développées	064	01	07	07	03	08	22	FR61	1 999 709,00	822 672,00	1 617 860,69	1
1	FEDER	Plus développées	066	01	07	07	01	08	03	FR61	210 212,00	103 000,00	97 915,64	2
1	FEDER	Plus développées	066	01	07	07	01	08	07	FR61	5 948 916,00	5 538 759,00	0,00	5
1	FEDER	Plus développées	066	01	07	07	01	08	17	FR61	3 537 669,00	3 537 669,00	2 150 304,61	1
1	FEDER	Plus développées	066	01	07	07	01	08	22	FR61	765 028,00	612 022,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	066	01	07	07	01	08	24	FR61	1 918 712,00	1 531 052,00	486 703,86	4
1	FEDER	Plus développées	066	01	07	07	03	08	07	FR61	781 288,00	476 232,00	200 466,85	2
1	FEDER	Plus développées	066	01	07	07	03	08	17	FR61	2 996 739,00	2 476 596,00	2 913 022,64	3
1	FEDER	Plus développées	067	01	03	07	03	08	17	FR61	94 800,00	94 800,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	067	01	07	07	03	08	03	FR61	3 427 209,00	900 000,00	3 427 209,00	1
1	FEDER	Plus développées	067	01	07	07	03	08	05	FR61	1 087 100,00	515 000,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	067	01	07	07	03	08	07	FR61	241 000,00	241 000,00	243 604,15	1
1	FEDER	Plus développées	067	01	07	07	03	08	17	FR61	16 651 524,00	14 397 434,00	3 563 731,20	24
2	FSE	Plus développées	104	01	03	07	08	02	01	FR61	25 000,00	20 000,00	0,00	1
2	FSE	Plus développées	104	01	03	07	08	08	01	FR61	1 767 375,00	1 625 375,00	49 275,00	16
2	FSE	Plus développées	104	01	03	07	08	02	21	FR61	156 602,00	110 885,00	90 885,00	2

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
2	FSE	Plus développées	104	01	07	07	08	02	14	FR61	65 769,00	33 332,00	0,00	1
2	FSE	Plus développées	104	01	07	07	08	02	17	FR61	55 000,00	55 000,00	0,00	1
2	FSE	Plus développées	104	01	07	07	08	02	19	FR61	100 091,00	96 230,00	0,00	2
2	FSE	Plus développées	104	01	07	07	08	07	19	FR61	628 500,00	390 919,00	460 000,74	4
2	FSE	Plus développées	104	01	07	07	08	08	19	FR61	1 576 885,00	1 025 005,00	170 767,25	6
2	FSE	Plus développées	104	01	07	07	08	02	21	FR61	4 080 186,00	2 886 244,80	1 406 284,62	44
2	FSE	Plus développées	104	01	07	07	08	08	21	FR61	68 072,00	31 536,00	0,00	1
2	FSE	Plus développées	104	01	07	07	08	02	22	FR61	120 679,00	77 786,00	0,00	3
2	FSE	Plus développées	104	01	07	07	08	02	23	FR61	296 453,00	174 828,00	114 719,12	7
2	FSE	Plus développées	104	01	07	07	08	08	23	FR61	87 929,00	61 557,00	0,00	1
2	FSE	Plus développées	116	01	07	07	10	06	19	FR61	752 165,00	752 165,00	0,00	1
2	FSE	Plus développées	117	01	03	07	10	08	19	FR61	135 000,00	135 000,00	0,00	1
2	FSE	Plus développées	117	01	07	07	08	08	19	FR61	115 490,00	74 500,00	57 556,82	1
2	FSE	Plus développées	117	01	07	07	10	08	01	FR61	632 730,00	632 730,00	94 907,38	3
2	FSE	Plus développées	117	01	07	07	10	08	04	FR61	62 215,00	62 215,00	60 970,14	1
2	FSE	Plus développées	117	01	07	07	10	02	19	FR61	200 848,00	176 828,00	0,00	2
2	FSE	Plus développées	117	01	07	07	10	05	19	FR61	3 091 155,00	3 091 155,00	2 548 948,57	6
2	FSE	Plus développées	117	01	07	07	10	06	19	FR61	435 190,00	400 759,00	0,00	3
2	FSE	Plus développées	117	01	07	07	10	08	19	FR61	24 608 108,00	24 011 487,00	2 357 868,97	129
2	IEJ		103	01	03	07	08	08	01	FR61	133 000,00	133 000,00	0,00	1
2	IEJ		103	01	07	07	08	08	01	FR61	837 442,00	837 442,00	0,00	10
2	IEJ		103	01	07	07	08	06	19	FR61	4 802 699,00	4 164 778,00	619 870,00	8
2	IEJ		103	01	07	07	08	08	19	FR61	26 345 984,00	25 940 294,00	0,00	271
3	FEDER	Plus développées	078	01	07	07	02	08	13	FR61	497 000,00	248 500,00	0,00	1
3	FEDER	Plus développées	079	01	03	07	02	08	13	FR61	7 417 704,00	7 417 704,00	0,00	1
3	FEDER	Plus développées	079	01	07	07	02	08	13	FR61	4 450 425,00	3 977 257,00	765 622,80	3
3	FEDER	Plus développées	079	01	07	07	02	08	22	FR61	70 000,00	70 000,00	0,00	1
3	FEDER	Plus développées	079	01	07	07	02	08	23	FR61	1 076 878,00	1 076 878,00	0,00	1
3	FEDER	Plus développées	081	01	07	07	02	08	13	FR61	826 561,00	826 561,00	325 388,75	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
3	FEDER	Plus développées	082	01	03	07	02	08	13	FR61	1 200 000,00	471 893,00	328 531,47	1
3	FEDER	Plus développées	082	01	07	07	02	08	03	FR61	305 000,00	122 000,00	0,00	1
3	FEDER	Plus développées	082	01	07	07	02	08	07	FR61	263 119,00	132 563,00	0,00	4
3	FEDER	Plus développées	082	01	07	07	02	08	08	FR61	35 000,00	10 000,00	0,00	1
3	FEDER	Plus développées	082	01	07	07	02	08	12	FR61	169 459,00	84 730,00	0,00	2
3	FEDER	Plus développées	082	01	07	07	02	08	13	FR61	6 611 491,00	3 375 034,00	611 276,50	12
3	FEDER	Plus développées	082	01	07	07	02	08	14	FR61	1 600 357,00	631 015,00	0,00	7
3	FEDER	Plus développées	082	01	07	07	02	08	17	FR61	335 408,00	171 100,00	12 120,00	4
3	FEDER	Plus développées	082	01	07	07	02	08	24	FR61	335 432,00	150 000,00	0,00	1
4	FEDER	Plus développées	011	01	07	07	04	08	10	FR61	27 006 406,00	9 851 375,00	6 304 646,61	4
4	FEDER	Plus développées	012	01	07	07	04	08	10	FR61	2 388 720,00	1 194 357,00	0,00	1
4	FEDER	Plus développées	013	01	07	07	04	08	22	FR61	4 740 028,00	4 740 028,00	0,00	2
4	FEDER	Plus développées	014	01	07	07	04	08	22	FR61	861 893,43	823 945,43	0,00	2
4	FEDER	Plus développées	016	01	07	07	04	08	10	FR61	11 105 067,00	8 801 408,00	0,00	3
4	FEDER	Plus développées	043	01	07	07	04	08	22	FR61	1 310 394,00	1 310 394,00	0,00	1
4	FEDER	Plus développées	068	01	07	07	04	08	22	FR61	6 104 891,00	2 408 269,00	0,00	4
4	FEDER	Plus développées	085	01	03	07	06	08	22	FR61	403 566,00	230 175,00	71 217,16	2
4	FEDER	Plus développées	085	01	07	07	06	08	22	FR61	6 910 394,67	6 567 451,67	1 488 413,96	26
4	FEDER	Plus développées	087	01	07	07	05	08	22	FR61	9 429 748,57	9 278 137,57	0,00	19
4	FEDER	Plus développées	090	01	07	07	04	08	22	FR61	2 770 914,00	2 770 914,00	0,00	2
4	FEDER	Plus développées	094	01	03	07	06	08	15	FR61	9 749 299,00	9 749 299,00	7 363 687,95	1
5	FEDER	Plus développées	097	01	01	02	08	08	24	FR61	216 205,00	216 205,00	94 698,19	1
5	FEDER	Plus développées	097	01	01	02	09	08	21	FR61	769 367,00	769 367,00	0,00	1
5	FEDER	Plus développées	097	01	01	02	09	08	24	FR61	274 790,00	274 790,00	111 811,00	2
5	FEDER	Plus développées	097	01	02	02	08	08	24	FR61	645 000,00	515 000,00	0,00	1
5	FEDER	Plus développées	097	01	02	02	09	08	21	FR61	3 561 938,00	3 561 938,00	0,00	3
5	FEDER	Plus développées	097	01	02	02	09	08	24	FR61	489 082,00	489 082,00	489 767,74	7
6	FEDER	Plus développées	121	01	07	07		08	18	FR61	6 190 472,00	6 190 472,00	0,00	5
6	FEDER	Plus développées	122	01	07	07		08	18	FR61	579 098,00	579 098,00	0,00	2

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension							Données financières				
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
6	FEDER	Plus développées	123	01	07	07		08	18	FR61	875 000,00	875 000,00	0,00	1
7	FSE	Plus développées	121	01	07	07		08	18	FR61	3 431 382,00	3 431 382,00	0,00	2

Tableau 8: L'utilisation du financement croisé

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part de la dotation totale de l'Union en faveur de l'axe prioritaire (en %) (3/dotation totale en faveur de l'axe prioritaire*100)	Dépenses éligibles utilisées au titre du financement croisé déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en EUR)	Part de la dotation totale de l'Union en faveur de l'axe prioritaire (en %) (5/dotation totale en faveur de l'axe prioritaire*100)
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	3	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	4	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	5	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	6	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	7	0,00		0,00	

Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»)

1	2	3	4	5
Axe prioritaire	Montant du soutien envisagé pour les opérations réalisées en dehors de la zone du programme sur la base de certaines opérations (en euros)	Part de la dotation totale de l'Union en faveur de l'axe prioritaire (en %) (3/dotation totale en faveur de l'axe prioritaire*100)	Dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations réalisées en dehors de la zone du programme déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en EUR)	Part de la dotation totale de l'Union en faveur de l'axe prioritaire (en %) (5/dotation totale en faveur de l'axe prioritaire*100)

Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]
0,00		0,00	

Tableau 11: Allocation de ressources de l'IEJ aux jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles

Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union au titre de l'IEJ (dotation propre à l'IEJ et soutien du FSE correspondant) prévu pour être alloué à des jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles (en euros), tel qu'indiqué à la section 2.A.6.1 du programme opérationnel	Montant du soutien de l'Union au titre de l'IEJ (dotation propre à l'IEJ et soutien du FSE correspondant) alloué à des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 éligibles (en euros)	Dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions éligibles (en euros)	Soutien de l'Union correspondant aux dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions admissibles, résultant de l'application d'un taux de cofinancement de l'axe prioritaire (en euros)
2	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

Principales conclusions de l'évaluation ex ante des instruments financiers

Les conclusions de l'évaluation ex-ante des instruments financiers ont été présentées début 2016. Dans le contexte de la nouvelle région, une synthèse des travaux a abouti à une stratégie commune en articulation avec le SRDE II adopté en décembre 2016.

Les actions du PO Aquitaine laissent une large place à l'ingénierie financière afin de renforcer la recherche, le développement technologique, l'innovation et élargir, densifier le tissu et l'hétérogénéité des PME du territoire. Comme le montrent les conclusions des évaluations ex ante, l'ingénierie financière propose une forme de soutien complémentaire à la subvention et adaptée aux besoins de certaines PME ou autres bénéficiaires.

Ainsi, l'amorçage, la création, la reprise et le développement des PME sont des finalités dédiées aux instruments financiers à mettre en place dès lors qu'une défaillance de marché est constatée.

Les instruments financiers vont concerner :

- Le capital-investissement et ses composantes avec le capital-risque et le capital développement. La région Nouvelle-Aquitaine a créé un fond de co-investissement régional en novembre 2016 qui mobilisera du Feder. L'objectif est d'accompagner les projets de création et de développement des PME en recherche de fonds propres.
- La garantie : l'accès aux prêts bancaires reste une difficulté pour bon nombre de PME régionales à tous les stades de développement. L'intervention régionale et européenne doit jouer ce rôle d'effet levier.
- Le prêt d'honneur: les entrepreneurs de manière générale et en particulier les primo-entrepreneurs, les jeunes, et les créateurs dits « fragiles », éprouvent des difficultés à financer leur entreprise par manque d'apports personnels et de crédibilité en raison de la situation de précarité. Certains envisagent même la création comme une alternative à leur recherche d'emploi. Or dès l'installation il est nécessaire d'asseoir son entreprise sur des capitaux propres suffisants au regard de l'envergure du projet. Un accompagnement et un financement par des intermédiaires financiers capables d'apporter une expertise et des compétences sont nécessaires pour atteindre des objectifs de pérennité à moyen terme des entreprises.
- plus spécifiquement pour le PO Aquitaine, l'évaluation ex ante a préconisé la création d'une caisse d'avance remboursable pour accompagner les particuliers

dans leur gestion des projets de réovation énergétique de logement.

Un certain nombre de circonstances a pu ralentir le processus de mis en œuvre des instruments financiers dans le cadre du PO Aquitaine :

- la fusion des 3 ex régions Aquitaine, Limousin et Poitou Charentes avec des évaluations ex ante réalisées sur des temps différents pour au moins 2 d'entre elles
- un SRDE II adopté en décembre 2016
- une réglementation européenne en matière d'ingénierie financière qui se consolide et se précise depuis 2014 (communication de juillet 2016 sur les procédures de sélection des instruments financiers, règlement omnibus en cours de modification...)

Ainsi en 2016, la région n'a pas programmé de Feder afin de sécuriser au mieux la mobilisation des fonds européens au regard des outils financiers à mettre en œuvre. Par ailleurs, elle a fait le choix de créer des instruments financiers à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine tout en tenant compte des spécificités de chaque territoire dans la mobilisation des PO.

Des marchés sont en cours d'élaboration pour permettre un démarrage de la programmation de Fonds européen sur des instruments financiers en 2017.

5.5. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DE L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES

VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DE L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES

Dans le Programme Opérationnel (PO) Aquitaine, les actions visant les jeunes NEETs sont inscrites dans l'Axe 2, et plus précisément dans l'Objectif spécifique 2.4 « **Accroître l'accès à l'emploi des aquitains de moins de 26 ni en emploi ni en étude ni en formation** ».

Sur le plan financier la dotation initiale de 20,1M€ correspond à 10,05M€ de Fonds IEF et 10,05M€ de Fonds Social Européen en soutien à un investissement prévisionnel de 25M€ .

L'objectif est d'augmenter le **nombre de jeunes accompagnés dans un parcours d'orientation/formation et en emploi à l'issue des projets/actions**. Sont ciblés au moins 11000 jeunes "NEETs" sur la période 2014-2018 dont près 10000 chômeurs. Les résultats immédiats attendus sont :

- au moins 92 % des participants arrivant au terme de l'action ;
- et un niveau de 90 % de sorties positives vers l'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage.

Le PO s'appuie sur :

- le programme régional de formation (PRF),
- l'apprentissage
- la création d'activités.

2- Description de la programmation et des premiers résultats visibles au 31 12 2016 pour le PO Aquitaine.

Au 31/12/2016, 290 opérations ont été sélectionnées correspondant à 127% de l'enveloppe en cout total (32,1M€) soit un taux moyen d'intervention de 73,1%. Fin 2016, 163 opérations sont terminées.

Pour répondre à l'objectif national de programmation intégrale de l'enveloppe avant fin 2016 et intervenir rapidement et massivement sur la situation des jeunes "NEETs", l'accent a été mis sur la mobilisation des fonds sur le **Programme Régional de Formation** (augmentation du nombre de place pour les "NEETs", augmentation du nombre d'heures de formations pour les "NEETs", accompagnement renforcé pour les "NEETs") pour 18,6 M€ dans le cadre de 9 Mises en Concurrence (MC) qui se déclinent en :

- 2 Mises en Concurrence Formations Pré-qualifiantes et Qualifiantes Modulaires (3 000 jeunes, 4 M €) ;
- 2 Mises en Concurrence Formation Modulaire (2 000 jeunes, 2,5 M €) ;

- 3 Formations Qualifiantes Spécialisées (2 000 jeunes, 5 M €) ;
- 1 ORientation professionnelle (4 000 jeunes, 6,5 M €) ;
- 1 Formations Compétences Clés (1 000 jeunes, 1 M €).

Au total, au moins 12000 participants sont attendus sur ces actions.

Par ailleurs, dans l'optique d'ouvrir le champ de la programmation et de proposer, développer une offre territoriale complète, cohérente et articulée, des subventions ont été programmées (4,8 M€ FSE-IEJ) pour le développement de projets plus innovants et structurants à l'échelle du territoire.

Dans ce cadre, 15 opérations ont été sélectionnées dont 6 sur un volet formation / insertion professionnelle pour 300 jeunes (dont 1 école de la 2ème chance) et 9 opérations contribuant à favoriser l'accès à l'apprentissage pour 1 500 jeunes [opérations portées par des Centres de Formation des Apprentis (CFA)].

Sur le volet création d'activité, il est à souligner le projet de l'Institut de l'engagement qui vise à la fois l'insertion professionnelle des jeunes, leur accès à une formation et l'accompagnement à la création d'activité.

La priorité de mise en œuvre pour cet objectif spécifique entièrement programmé est la bonne réalisation des opérations, la collecte des résultats et la préparation de l'évaluation d'impact 2018.

3 - Mise en œuvre, éventuelles difficultés rencontrées et mesures prise pour y répondre

Au 31/12/2016, la totalité de la maquette IEJ est programmée mais les projections des participations notamment sur l'apprentissage laissent envisager des ajustements de programmations qui nécessiteront une remobilisation de crédits IEJ sous-réalisés. Face à ce constat, une sur-programmation de la maquette a été décidée pour l'année suivante.

Par ailleurs, la remontée des dépenses et la certification ont dû être suspendues en l'absence d'un arbitrage national des autorités d'audit et de certification sur la fiabilité de la méthode de justification de l'éligibilité des NEET. L'Autorité de gestion a proposé une méthode, en cours de validation, pour permettre la reprise de la certification des dépenses et la valorisation des résultats afférents à ces dépenses en vue de l'exercice de dégageant d'office de 2017.

4 - Exemples de projets IEJ :

Fin 2016, sur l'objectif spécifique 163 projets sont terminés correspondant majoritairement aux actions 2014 du Programme Régional de Formation au bénéfice des NEET.

Exemples sur le PRF : deux mises en concurrence du PRF 2014 :

- **Actions d'orientation professionnelle** : ces actions constituent un dispositif souple et une offre de service individualisée permettant de répondre aux besoins en orientation professionnelle. Elles proposent des dispositifs d'information, de

sensibilisation, d'accompagnement individuel ou collectif et de conseil. L'approche métiers étant un moyen d'encourager les publics à entrer dans un processus de formation, la construction de l'offre régionale de formation privilégie les temps de découverte des métiers. L'alternance est donc systématiquement recherchée. La Région, en tant que maître d'œuvre du dispositif, a organisé la mise en place de 42 actions d'orientation sur l'ensemble du territoire aquitain qui s'articulent autour des mesures suivantes :

- La mesure « Plate-forme d'Orientation » qui offre la possibilité aux publics de définir et valider un projet professionnel en prenant l'approche métiers comme le support pour découvrir, connaître, comprendre et faire un choix. Il s'agit pour le public, d'accéder en priorité à une qualification par une suite de parcours qualifiant par la formation ou par un contrat de travail en alternance.
- La mesure « Bilan Jeune d'Accès à la Qualification » qui vise à aboutir à la définition d'un projet de formation et permettre d'établir les compétences personnelles et professionnelles du stagiaire en vue d'engager un parcours d'accès à la qualification
- La mesure « Aide aux Choix Professionnels Spécialisée » qui offre la possibilité de valider un projet professionnel et d'accéder à une qualification grâce à une suite de parcours qualifiants par la formation ou par un contrat de travail en alternance dans un secteur/métier (ex : services aux familles, métiers du tourisme, métiers du goût, métiers du spectacle vivant et de l'audiovisuel, animation sport).

A travers ces 42 actions, plus de 7000 jeunes NEETs ont été accompagnés, 625 ont accédé à un emploi, 943 se sont engagés dans un parcours de formation et 2607 ont obtenu une qualification à l'issue de l'action.

- **Formations Qualifiantes Spécialisées** : 16 actions de formation ont été cofinancées dans le cadre de l'IEJ. Il s'agit d'actions de formation permettant aux demandeurs d'emploi dont le projet professionnel est validé et disposant des pré-requis, d'obtenir une qualification le plus souvent inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP). Les actions de formation correspondent directement à un besoin de compétences avéré des entreprises. On peut citer à titre d'exemple des formations dans le domaine des travaux publics ou des formations pour conducteurs d'engins de travaux publics, agents magasinier, conseiller funéraire ou encore négociateur immobilier.

A travers ces 16 actions, 166 jeunes NEETs ont été accompagnés, 55 ont accédé à un emploi, et 12 se sont engagés dans un parcours de formation. Ces formations ont permis à 122 jeunes d'obtenir une qualification à l'issue de l'action.

Hors Programme régional de formation on peut citer également à titre d'exemple plusieurs actions structurantes pour l'insertion des jeunes NEETs :

- **Une action portée par l'AFPA** – Association nationale pour la formation professionnelle des Adultes intitulée « Nouvelle Chance par l'Alternance » qui s'adresse à des jeunes de moins de 26 ans, les plus éloignés de l'emploi et les accompagne dans la définition de leur projet professionnel et l'accès à une

formation en alternance pour réaliser ce projet professionnel.

- **Une autre action « PROCCREA / L'art d'Agir » portée par l'INSUP**
s'adresse à des jeunes adultes qui vivent pour la majorité en marge du droit commun (notamment Quartiers politique de la ville), ne rentrant très souvent dans aucun critère des dispositifs d'accès à une formation qualifiante ou d'accès à l'emploi. Par un travail de socialisation autour d'un projet collectif de création artistique, l'action permet d'accompagner le projet personnel et professionnel des jeunes tout en les formant aux savoirs de base.
- **L'action Cap'Artisanat portée par les Centres de Formation des Apprentis (CFA) de la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat** mobilise 949 K€ de FSE-IEJ pour un cout total de 1 055K€. Elle est réalisée en partenariat avec Association Régionale des Missions Locales (ARML), Aquitaine Cap Métiers (ACM), Groupement Aquitain des Réseaux de l'Insertion par l'activité Economique (GARIE), Union Régionale des Plans locaux pour l'insertion et l'emploi d'Aquitaine(URPA), Pôle Emploi(PE), etc. Suite à un premier temps de sensibilisation, de diagnostic et d'orientation de jeunes futurs ou anciens apprentis inactifs, Cap'Artisanat propose la mise en œuvre d'une solution de parcours en accord avec les jeunes pour 780 participants sur 3 ans : stage de découverte de métiers ; programme de formation à la carte ; bilan de compétence ; développement de l'esprit d'entreprise ; aide à la recherche d'emploi. Le dispositif s'étend de 2015 à 2017 et vise un objectif d'au moins 875 jeunes sensibilisés / an et de 260 jeunes accompagnés / an. Au 31/03/2017, 487 jeunes sont accompagnés.
- **Ecole 2ème Chance (E2C) Bordeaux Métropole Aquitaine (1,1M€) portée par l'AFEPT (Bordeaux)**. Il s'agit de permettre aux jeunes sortis sans diplôme et sans qualification du système scolaire, de s'inscrire dans un parcours éducatif d'acquisition de compétences et comportements leur permettant une intégration professionnelle et sociale durable (projet pédagogique appuyé sur l'alternance et l'individualisation des parcours et projet d'insertion professionnelle appuyé sur un partenariat actif avec l'entreprise). La plus-value est d'apporter une réponse globale dynamique alliant pédagogie adaptée, implication forte des entreprises et mise en réseau des acteurs du territoire pour l'employabilité durable des personnes, en complément des dispositifs existants. L'E2C prévoit d'accueillir 75 jeunes par an, hommes et femmes 18/25 ans sans diplôme et précaires. Au 31/12/2016 190 jeunes bénéficient de l'action.

6. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

Le programme opérationnel dans sa deuxième année de programmation atteint un taux de programmation de 32,4 % de la maquette FEDER-FSE.

La programmation des fonds FEDER et FSE présente cependant des inégalités de consommation entre les axes et les objectifs spécifiques du programme. Certains écarts peuvent être réduits par un renforcement du dispositif d'animation et d'accompagnement des porteurs de projets.

Cependant comme pour les autres programmes, le programme Feder Aquitaine doit s'adapter et s'articuler dans le contexte de fusion des 3 régions à la redéfinition des dispositifs régionaux ou nationaux redessinés dans le cadre de la réforme territoriale des régions françaises et sur lesquels étaient adossés les co-financements FEDER (politiques territoriales, développement économique, transports, énergie, numérique, réhabilitation thermique des logements privés)

Par ailleurs, communes à l'ensemble des programmes, les principales difficultés restent d'ordre réglementaire, règlements dont certaines dispositions viennent également alourdir les obligations des porteurs de projets ainsi que celles des services instructeurs. Parmi lesquelles :

- Des règles en matière d'aide d'Etat complexes à appliquer (prise en compte de la marge d'exploitation, recettes, article 61, SIEG et calcul de l'absence de surcompensation),
- La parution tardive des régimes exemptés ou notifiés et d'autres non parus en 2016 tels que le régime relatif aux infrastructures Très Haut débit qui a eu pour conséquence de bloquer la mise en œuvre de certains projets.
- La complexité de la charge administrative inhérente à un projet cofinancé par du FEDER et du FSE pour les porteurs de projets malgré l'accompagnement apporté par les services instructeurs.

L'autorité de gestion a pris en compte l'ensemble de ces éléments en renforçant l'accompagnement des porteurs de projets, la formation des agents sur ces domaines et a souhaité modifier pour le THD la cible du cadre de performance afin de prendre en compte un possible retard.

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

b) En 2016, aucune évaluation n'a été mise en place pour déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles ont été suffisants pour garantir leur réalisation. A noter que la partie 11 du rapport analyse axe par axe et objectif par objectif le niveau d'atteinte des cibles fixées.

7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
G7 - L'existence d'une base statistique nécessaire pour entreprendre des évaluations permettant d'analyser l'efficacité et l'impact des programmes. L'existence d'un système d'indicateurs de résultat requis pour sélectionner les actions qui contribuent le plus efficacement aux résultats souhaités, pour suivre l'avancement vers la production des résultats et pour entreprendre l'évaluation des incidences.	1 - Des modalités de collecte et d'agrégation des données statistiques en temps utile sont en place. Elles comprennent les éléments suivants: la détermination des sources et des mécanismes permettant de garantir la validation statistique.	Mise en place du progiciel SYNERGIE	30 juin 2015	Direction de Programme SYNERGIE (CGET-ASP) et Autorité de gestion pour son portail local	Oui	Oui		Les informations nécessaires pour entreprendre des évaluations sont issues de bases statistiques provenant de trois sources différentes. 1 – Données issues du système d'information relatif au suivi des projets : l'Autorité de gestion a mis en place par l'intermédiaire d'un portail web la collecte d'informations liées aux projets sélectionnés notamment sur les indicateurs de réalisation et de résultats. Les données sont issues des bénéficiaires : dossier de demande de subvention dématérialisé, état d'avancement des projets, compte rendu d'exécution final des projets. L'autorité de gestion vérifie ces données enregistrées et garantit ainsi la validation statistique de ces informations. Les données agrégées (notamment l'avancement des programmes, la mise en œuvre du cadre de performance et les résultats des évaluations menées) seront diffusées au grand public via le site internet des programmes européens en Aquitaine. 2 – Bases de données statistiques publiques existantes : la plupart des indicateurs de résultat notamment sur le FEDER sont composés à partir de références issues de bases de données provenant d'Eurostat, de l'INSEE, de différents ministères ou encore d'observatoires nationaux ou régionaux. Les séries sont soit annuelles ou soit produites à une périodicité en phase avec les travaux d'évaluation. 3- Bases de données ad-hoc spécialement constituées pour cet exercice d'évaluation : certains indicateurs de résultats, notamment sur le FSE sont issus d'enquêtes ad-hoc mises en place par l'autorité de gestion. C'est le cas de l'enquête sur le devenir des stagiaires de la formation professionnelle. Par ailleurs le plan d'évaluation

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
								validé en Comité de suivi de novembre 2014 prévoit un accompagnement en continu à travers des tableaux de bord et consacre une première phase de la démarche à consolider les référentiels qui seront utilisés pour l'évaluation. Par courrier du 8/02/17(SFC), la Commission a acté les conditions ex ante comme remplies pour le PO Aquitaine.
G7 - L'existence d'une base statistique nécessaire pour entreprendre des évaluations permettant d'analyser l'efficacité et l'impact des programmes. L'existence d'un système d'indicateurs de résultat requis pour sélectionner les actions qui contribuent le plus efficacement aux résultats souhaités, pour suivre l'avancement vers la production des résultats et pour entreprendre l'évaluation des incidences.	4 - Un système efficace d'indicateurs de résultat comportant notamment: la fixation de valeurs-cibles pour ces indicateurs.	Déterminer la valeur cible de AQRI2 « Taux de satisfaction des stagiaires qui ont bénéficié d'un conseil et/ou d'un accompagnement en matière d'orientation » pour l'axe 2, PI 10.3 iii FSE, axe 2	30 juin 2015	autorité de gestion (pôle FPA)	Oui	Oui		Valeur de Référence La référence retenue est l'indicateur « satisfaction des stagiaires » mesurée à partir de la question suivante de l'enquête régionale annuelle sur le devenir des stagiaires : diriez-vous que vous êtes très satisfait(e), plutôt satisfait(e), pas vraiment satisfait(e) ou pas satisfait(e) du tout de l'accompagnement et de l'orientation de cet organisme ? (celui qui a reçu la personne et prescrit la formation) La valeur de référence est de 80 % (Très satisfaits et satisfaits) pour l'enquête réalisée en 2014 par le cabinet Qualitest. Par courrier du 8/02/17(SFC), la Commission a acté les conditions ex ante comme remplies pour le PO Aquitaine.
G7 - L'existence d'une base statistique nécessaire pour entreprendre des évaluations permettant d'analyser l'efficacité et l'impact des programmes. L'existence d'un système d'indicateurs de résultat requis pour sélectionner les actions qui contribuent le plus efficacement aux résultats souhaités, pour suivre l'avancement vers la production des résultats et pour entreprendre l'évaluation des incidences.	4 - Un système efficace d'indicateurs de résultat comportant notamment: la fixation de valeurs-cibles pour ces indicateurs.	Déterminer la valeur cible de IR15 « Nombre d'établissements dans les quartiers prioritaires » pour PI 8a FEDER,	30 juin 2015	autorité de gestion (Pôle ATUL)	Oui	Oui		Valeur de référence La géographie prioritaire de la politique de la ville a été arrêtée fin 2014. Le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixe la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville. En Aquitaine, 43 quartiers répartis dans 12 EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) ont été retenus comme prioritaires. Les statistiques sur les établissements sont disponibles à l'échelle infra communale au niveau des IRIS (« Ilots Regroupés pour l'Information Statistique ») voire au niveau commune entière pour les petites communes ; les

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
		axe 5						<p>IRIS peuvent recouvrir totalement ou partiellement un quartier prioritaire. Au total 17326 établissements sont dénombrés en 2012 sur les IRIS intégrant les quartiers prioritaires; à noter que certains quartiers correspondent à des centres bourg de villes moyennes avec un grand nombre d'établissements. En conséquence il convient dès lors de modifier la valeur de référence inscrite dans le PO en raison du nouveau périmètre des quartiers politiques de la ville. Cible fixée pour 2023 La détermination de la cible prend en compte : - les potentialités des nouveaux territoires concernés (comprenant notamment des centres bourgs en zone rurale), - l'évolution du nombre d'établissements observées ces dernières années sur les zones urbaines sensibles et notamment Zones Franches Urbaines (+20%/6 ans cf rapport ONZUS 2014), - l'effet de levier des actions soutenues par le FEDER dans l'axe 5 (montant de la dotation) et aussi le soutien apporté par les autres axes aux zones urbaines - la complémentarité avec les dispositifs de la politique de la ville, Compte tenu de ces éléments un objectif de progression de +10% sur la période paraît réaliste, soit une cible de 19058 établissements.</p> <p>Par courrier du 8/02/17(SFC), la Commission a acté les conditions ex ante comme remplies pour le PO Aquitaine.</p>
G7 - L'existence d'une base statistique nécessaire pour entreprendre des évaluations permettant d'analyser l'efficacité et l'impact des programmes. L'existence d'un système d'indicateurs de résultat requis pour sélectionner les actions qui contribuent le plus efficacement aux résultats souhaités, pour suivre l'avancement vers la production des résultats et pour entreprendre l'évaluation des incidences.	4 - Un système efficace d'indicateurs de résultat comportant notamment: la fixation de valeurs-cibles pour ces indicateurs.	Déterminer la valeur de référence de IR3 « Taux de survie à 3ans des entreprises nouvellement créées et reprises », PI3.a FEDER,	30 mars 2015	autorité de gestion (sur diffusion INSEE pour l'IR3, Pôle DEE)	Oui	Oui		<p>Valeur de référence - Le taux de survie à 3 ans des entreprises aquitaines créées en 2010 est de 69,6 %, selon l'enquête Sine 2013 contre 71,3% pour la France. Sources INSEE : Insee Résultats - Créations et créateurs d'entreprises - Enquête de 2013 : la génération 2010 trois ans après N° 78 économie - mai 2015 http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?id=4651&_id=0 Valeur Cible 2023 - l'objectif fixé est de réduire au moins de moitié l'écart entre la situation régionale avec le niveau moyen France soit une cible de 70,5% en référence 2023</p>

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
		pour l'axe 1, PI 3.a						Par courrier du 8/02/17(SFC), la Commission a acté les conditions ex ante comme remplies pour le PO Aquitaine.
G7 - L'existence d'une base statistique nécessaire pour entreprendre des évaluations permettant d'analyser l'efficacité et l'impact des programmes. L'existence d'un système d'indicateurs de résultat requis pour sélectionner les actions qui contribuent le plus efficacement aux résultats souhaités, pour suivre l'avancement vers la production des résultats et pour entreprendre l'évaluation des incidences.	4 - Un système efficace d'indicateurs de résultat comportant notamment: la fixation de valeurs-cibles pour ces indicateurs.	Déterminer la valeur de référence de l'indicateur de résultat CR06 « Personnes exerçant un emploi y compris à titre indépendant, 6 mois après la fin de leur participation, PI 8.iii FSE axe 2	30 juin 2015	Autorité de gestion (Pôle FPA)	Oui	Oui		Valeur de référence Suivant les organismes chargés d'accompagner les candidats à la création (notamment les organismes consulaires), en prenant en référence les dispositifs antérieurs comparables, le taux de création à 6 mois est estimé actuellement à 20% compte tenu des délais nécessaires au lancement de l'activité qui est variable selon les parcours (autorisations d'activité, obtention de prêt, formation complémentaire etc). Cette estimation est réalisée à partir de l'observation d'un panel de parcours de créateurs sur l'une des actions les plus représentatives de l'objectif spécifique et financée précédemment par le Conseil Régional, notamment dans le cadre des actions de diagnostic préalable à l'installation et reprise d'activité en agriculture dans une période qui va de 2007 à 2012. Par ailleurs, compte tenu de la nature de ces actions d'appui à la création, pour compléter l'analyse des résultats à 6 mois, l'évaluation de cet objectif spécifique s'attachera à suivre sur un délai d'un an à deux ans le devenir des bénéficiaires de ces actions pour mesurer le temps effectivement nécessaire à la création d'activité.
G7 - L'existence d'une base statistique nécessaire pour entreprendre des évaluations permettant d'analyser l'efficacité et l'impact des programmes. L'existence d'un système d'indicateurs de résultat requis pour sélectionner les actions qui contribuent le plus efficacement aux résultats souhaités, pour suivre l'avancement vers la production des résultats et pour entreprendre l'évaluation des incidences.	4 - Un système efficace d'indicateurs de résultat comportant notamment: la fixation de valeurs-cibles pour ces indicateurs.	Déterminer les valeurs de références des indicateurs de résultat IEJ PI 8.iii, FSE axe 2 : CR02,CR05,CR08	30 juin 2015	Autorité de gestion - Conseil régional/Pôle FPA	Oui	Oui		Valeurs de référence CR02 – CR05 - CR08, Participants chômeurs, chômeurs de longue durée, et inactifs Tout stagiaire arrivant au terme de l'action se voit proposer, dans le cadre de sa formation, ou à l'issue de sa formation par la structure qui la lui a prescrite, des offres d'emploi ou de nouvelles offres de formations. L'indicateur « participant recevant une offre d'emploi, un complément... » se traduit ainsi par « participant arrivant au terme de l'action ». La valeur de référence pour les indicateurs CR02, CR05 et CR08 est respectivement la suivante : 90% (chômeurs), 40% (chômeurs de longue durée) et 90% (inactifs). La valeur de référence (Source Conseil Régional Enquête annuelle

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
								<p>DARES 2014) a été déterminée en se référant aux actions de formation financées par la Région les années précédentes : 90% des jeunes ont suivi la formation jusqu'à son terme. Les prescripteurs de ces jeunes doivent à l'issue de la formation leur proposer une sortie positive (offre d'emploi, complément de formation...). C'est pourquoi tous les jeunes qui suivent une formation jusqu'à son terme (90%) se voient proposer une offre d'emploi, un complément de formation. Valeurs cibles 2023 CR02 – CR05 - CR08 L'objectif est d'offrir à tous les participants arrivant au terme de l'action, une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage de qualité. Par ailleurs cet objectif est à mettre en lien avec l'objectif de diminuer le taux de rupture dans les formations (cf. OS 2.2 faire passer le taux de rupture en formation de 10% à 8%). Prenant en compte ces éléments, les cibles fixées pour 2023 sont légèrement supérieures au niveau des participations de référence, en s'élevant respectivement à 92%, 45% et 92%. Pour la cible f/h est établie au prorata du public potentiel. En 2014 48,7% des demandeurs d'emploi <25 ans sont des femmes. Le but serait d'arriver à une répartition h/f des participants proche de celle observée sur le public cible des NEET.</p> <p>(ok courrier du 8/02/17)</p>

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

**10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS
[ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

10.1. Grands projets

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date de notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face

--

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel

--

10.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

--

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

--

PARTIE B

RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	1 - Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine en confortant son écosystème de l'innovation, le développement et la compétitivité des entreprises
-----------------	--

Progression dans l'atteinte des objectifs de l'Axe

A l'échelle de l'axe :

Au 31/12/2016, l'axe 1 enregistre 30 opérations terminées sur un total de 123 opérations sélectionnées. Ces opérations concernent près de 2197 entreprises aidées par un soutien financier ou non financier. En prenant en compte la totalité des opérations sélectionnées, 3838 entreprises sont potentiellement bénéficiaires du FEDER (atteignant même 12 664 en prenant en compte les bénéficiaires des programmes de R&D d'expérimentations agricoles).

Concernant le cadre de performance, la cible de l'axe 1 étant fixée à 2430 entreprises soutenues pour 2018 et 3800 pour 2023, les réalisations de l'axe sont donc sur une bonne trajectoire (90% cible 2018 et 58% cible 2023). Il faut rester cependant vigilant sur le nombre supplémentaire d'entreprises soutenues qui devraient s'accroître désormais plus faiblement annuellement et permettre ainsi d'atteindre progressivement la cible fixée au terme du programme.

La cible financière du cadre de performance pour 2018 est quant à elle atteinte à un niveau de 47,5% avec 37 M€ euros de justifiés en fin d'année pour un objectif de 77,8 M€. A noter cependant que sur la base de l'ensemble des opérations sélectionnées, un volume de 201,2 M€ d'investissement est programmé avec des marges de levier sur l'investissement encore importantes puisque le niveau de programmation de la maquette UE de l'axe est de 36,4%.

Situation selon les objectifs spécifiques

D'un point de vue méthodologique et au titre de l'indicateur « nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien » la somme des entreprises soutenues par Objectif spécifique est consolidée sans double compte à l'échelle de l'axe

Au 31/12/2016 au sein de l'objectif 1.1, qui vise à « Augmenter les capacités de recherche appliquée, de développement technologique et d'innovation dans le cadre de la stratégie de spécialisation intelligente de l'Aquitaine », 35 dossiers ont été sélectionnés pour un investissement total de 41,6 M€ et une subvention UE de 19,9

M€, soit un taux moyen de 47,8%.

En terme de type d'action soutenue, 30 concernent les investissements et programmes structurants des laboratoires de recherche et des centres de compétences en innovation (dont 16 privés et 14 publics), 1 les opérations de renforcement du potentiel régional de formation de chercheurs et d'ingénieurs (ENSAM) et 4 la diffusion de la culture de l'innovation auprès du public, en particulier des jeunes, et des entreprises (les CCSTI Cap Sciences, Lacq Odyssee).

En fin d'année 2 016, 4 projets sont terminés. Tout type de soutien confondu, 178 entreprises ont bénéficié du FEDER. Concernant plus particulièrement les programmes de R&D, 14 nouveaux chercheurs ont pu ainsi bénéficier d'un soutien.

Suivant les cibles fixées pour l'objectif 1.1 pour 2023, en prenant en compte les projets sélectionnés, certaines cibles sont déjà atteintes ou proches de l'être. C'est le cas pour le nombre d'entreprises visées : 178 bénéficiaires constatés et 8 999 potentiels, pour 1700 entreprises attendues fin 2023. C'est le cas également pour le nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiaires avec 101 nouveaux chercheurs pour les opérations sélectionnées (100 attendus pour 2023). Le nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées atteint 1 816 pour les opérations sélectionnées pour 1700 attendus au terme du programme. Les objectifs de réalisation sont également en bonne voie pour les CCSTI pour lesquels le nombre de visites à atteint 427 000 pour 2015 pour un total de 2 millions de visiteurs attendus au terme du programme (5 années de fréquentation).

Au sein de l'objectif 1.2, qui vise à « **Accroître et accélérer la mise sur le marché de produits ou procédés innovants** », 28 dossiers ont été sélectionnés, pour un investissement total de 70,1 M€ et une subvention UE de 17,0 M€, soit un taux moyen de 24,2%.

En terme de type d'action soutenue, 21 concernent les programmes d'innovation des entreprises, 3 les programmes d'actions des structures d'interface (portées par l'Agence régionale de l'innovation), 4 la connaissance et la diffusion de l'innovation dans l'économie (3 actions de filière agro-alimentaire et chimie ainsi qu'une étude régionale sur la performance industrielle).

En fin d'année 2 016, **3 projets sont terminés.** Tout type de soutien confondu, 1 057 entreprises ont bénéficié du FEDER, dont 3 dans le cadre d'une aide directe de R&D, et 1 055 par l'intermédiaire de structures d'appui.

Suivant les cibles fixées pour 2023, en prenant en compte les projets sélectionnés, certaines cibles sont potentiellement déjà atteintes ; c'est le cas pour le nombre d'entreprises visées qui atteint au total 1 597 bénéficiaires potentiels pour l'ensemble des projets sélectionnés pour 1540 entreprises attendues fin 2023. Par ailleurs 26 sont bénéficiaires d'aides directes pour une cible de 40 entreprises pour 2023. L'investissement privé atteint 44,6 M euros pour un objectif de 77M€ au terme du programme.

Au 31/12/2016 au sein de l'objectif 1.3, qui vise à "Accroître la pérennité des PME nouvellement créés et reprises", 29 dossiers ont été sélectionnés, pour un investissement total de 26,7 M€ et une subvention UE de 8,1 M€, soit un taux moyen de 30,4%.

En terme de **type d'action soutenue**, 23 concernent l'accompagnement à la création ou reprise d'entreprises, (détection et accompagnement des jeunes entreprises innovantes, accompagnement à la création d'entreprises par un public en difficulté et quelques investissements de jeunes pousses...) et 6 visent la consolidation et professionnalisation du réseau d'appui territorial, notamment la construction ou modernisation de pépinières.

En fin d'année 2016, **13 projets sont terminés**. Tout type de soutien confondu, 708 entreprises ont bénéficié du FEDER, dont 5 dans le cadre d'une aide directe et 704 par l'intermédiaire de structures d'appui.

Suivant **les cibles fixées pour 2023**, en prenant en compte seulement les projets terminés, certaines cibles sont déjà atteintes ; c'est le cas pour le nombre d'entreprises visées, 708 bénéficiaires pour 395 entreprises soutenues attendues fin 2023 et 5 entreprises bénéficiant de subventions pour 5 prévues (à noter 14 sélectionnés) Au total 673 nouvelles entreprises bénéficient d'un soutien (390 attendus) accompagnées par un investissement privé d'au moins 9,3 M€ pour 3 M€ d'investissements attendus au terme du programme.

Au 31/12/2016 **au sein de l'objectif 1.4, qui vise à « Accroître la taille des PME »**, 31 dossiers ont été sélectionnés, pour un investissement total de 62,8 M€ et une subvention UE de 12,2 M€, soit un taux moyen de 19,3%.

En terme de **type d'action soutenue**, 19 projets concernent des investissements de modernisation, (investissements matériels et immobiliers), 3 opérations des projets de RDI et 9 opérations des projets collectifs (essentiellement des programmes d'accueil d'investisseurs et un salon sur la maintenance aéronautique).

En fin d'année 2016, **10 projets sont terminés**. Tout type de soutien confondu, 254 entreprises ont bénéficié du FEDER, dont 6 dans le cadre d'aides directes, et 247 par l'intermédiaire de structures d'appui.

Atteinte des cibles 2023 : en prenant en compte seulement les projets terminés, certaines cibles sont déjà atteintes ; c'est le cas pour le nombre d'entreprises visées 254 bénéficiaires pour 165 entreprises soutenues attendues fin 2023 ; en bonne voie d'être atteintes pour les autres cibles : 31 entreprises bénéficiant de subventions sélectionnées dont 6 réalisées pour 45 prévues ; 198 créations d'emplois prévues pour les projets sélectionnés dont 19 pour les projets terminés, 280 attendus en 2023 ; 42,9 M€ d'investissements privés prévus pour les projets sélectionnés (dont 4,4 M€ sont réalisés) pour 63 M€ d'investissements attendus au terme du programme.

Contribution à la stratégie de spécialisation intelligente

L'Axe 1, et plus particulièrement les objectifs spécifiques 1.1 (capacité de recherche) et 1.2 (R&D des entreprises) mais également à la marge l'objectif 1.3 (création d'entreprises) contribuent à la stratégie de spécialisation intelligente. Au total 66 projets sélectionnés au 31/12/2016 sont fléchés sur un ou plusieurs domaines S3. Suivant les 11 domaines de spécialisation de la S3 Aquitaine, la répartition s'établit comme suit : « Chimie et industrialisation des matériaux » (15 projets), « Logiciels embarqués et objets connectés » (6 projets), « Mobilisation de la biomasse et éco-efficacité agroalimentaire » (2 projets), « Systèmes laser, photonique et imagerie » (12 projets), « Parcours de soin intégrés et techniques d'assistance au paiement » (8 projets), « Agriculture de précision et éco-efficacité agroalimentaire » (12 projets), « Systèmes

et données pour la mobilité propre et intelligente » (2 projets), « Ecoconstruction à base de bois et efficacité énergétique du bâtiment » (3 projets), « L'usine compétitive centrée sur le facteur humain » (10 projets), « Géoscience, métrologie / monitoring pour une gestion durable des ressources naturelles » (2 projets). Actuellement aucun projet ne relève du domaine «Délivrance intelligente d'actifs pour le bien-être et la santé» ; s'ajoutent à ces projets les actions transversales non thématiques en faveur de la recherche-développement-innovation (10 projets).

Un rapport annuel spécifique est produit au titre de la S3 Aquitaine portant sur la performance de chaque thématique auprès des différents financeurs publics de l'innovation (Fonds régionaux, nationaux et européens) au-delà des stricts FESI. A noter que la réflexion stratégique menée en 2016 pour l'élaboration du schéma régional de développement économique de l'innovation et de l'internationalisation (SRDEII) prend en compte la recomposition des relations entre les parties prenantes de la découverte entrepreneuriale et intègre une axe particulier visant à poursuivre et renforcer les politiques de filières. Cette réflexion a été réalisée dans le cadre d'un large partenariat, ainsi près de 8000 personnes ont été consultées et 1500 contributions apportées

Problèmes rencontrés

La mise en œuvre des instruments financiers a pris du retard en raison d'une complexité réglementaire générant une insécurité juridique pour l'Autorité de Gestion et les bénéficiaires potentiels.

De même, une difficulté similaire subsiste au titre du financement des infrastructures de recherche.

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès à l'emploi des Aquitains par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois
-----------------	--

L'Axe 2 vise à "Améliorer l'accès à l'emploi des Aquitains par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emploi"

A l'échelle de l'axe

Au 31/12/2016, on enregistre 337 opérations terminées sur un total de 526 opérations sélectionnées.

Au regard des bilans transmis à l'Autorité de gestion fin 2016, 7236 participants dont 6884 chômeurs sont bénéficiaires du programme et 6602 ont moins de 25 ans.

Concernant le cadre de performance, l'axe 2 vise à accompagner 19 400 chômeurs y compris de longue durée et 15 100 jeunes de moins de 25 ans, au 31/12/2018. En comptant les participants réellement entrés dans les actions dont les bilans ont été

transmis fin 2016, 36 % de la cible 2018 sont atteints.

La cible financière du cadre de performance est quant à elle atteinte à un niveau de 18,3% avec 7,4 M euros de justifiés en fin d'année pour un objectif de 40,6 M€ pour fin 2018 en notant cependant sur la base de l'ensemble des opérations sélectionnées qu'un volume de 71,2M d'euros est programmé avec un niveau de programmation de la maquette UE de 48,8%.

Situation par objectif spécifique :

Au 31/12/2016, au sein de **l'objectif 2.1, qui vise à "Accroître l'accès à l'emploi par la formation tout au long de la vie"**, 43 dossiers ont été sélectionnés, pour un investissement total de 6,2 M€ et une subvention UE de 2,7 M€ soit un taux moyen d'intervention de 43,6%. A noter que la programmation n'a débuté qu'en mi 2015 pour 5 opérations et en 2016 pour toutes les autres.

En termes de types d'action soutenue, une majorité (30) sont des actions de formation portées par la Région en faveur des personnes sous-main de justice (626 bénéficiaires prévus). Les actions programmées en subvention visent majoritairement les publics défavorisés (ex : dispositif d'accompagnement spécialisé à la Validation des Acquis de l'Expérience - VAE pour les personnes handicapées, ou l'action Wimoov qui vise à permettre aux publics les plus fragiles de lever les freins liés à la mobilité pour se déplacer plus facilement pour aller chercher un emploi,)

En fin d'année 2016, 10 projets sont terminés dont 4 bilans ont été transmis à l'AG.

Au total sur l'ensemble des opérations sélectionnées 742 bénéficiaires sont prévus sur un total de 18000 attendus en fin de programme. Ce retard s'explique par la priorité donnée à la programmation des actions de formation au titre de l'OS 2.4 relatif à l'IEJ. L'IEJ étant désormais totalement programmée, les actions de formation du PRF notamment seront désormais programmées sur l'OS 2.1 permettant de rehausser le nombre de participants bénéficiaires pour atteindre la cible 2023.

Au 31/12/2016, au sein de **l'objectif 2.2, qui vise à "Accroître la qualité et l'efficacité du système d'orientation et de formation aquitain"**, 102 dossiers ont été sélectionnés, pour un investissement total de 23,0 M€ et une subvention UE de 12,1 M€, soit un taux moyen de 52,8%.

En fin d'année 2016, 89 projets sont terminés.

Sur cet Objectif la majorité des actions ont été programmées en faveur de l'apprentissage (70 opérations) dans le cadre d'un appel à projets visant à améliorer la qualité du système d'apprentissage aquitain (innovations pédagogiques, travail sur la relation entreprise/centre de formation/apprenti, mobilité des apprentis, promotion et développement de l'apprentissage...). A noter parmi les autres opérations importantes le soutien aux concours des Olympiades des métiers (2016 à 2018) qui sont une réelle vitrine de promotion des métiers auxquels on peut accéder grâce l'apprentissage (cette manifestation permet sur 3 jours au public de voir les candidats réaliser un sujet dans un panel de métiers (concours) et valorise ainsi les métiers et leur image auprès des jeunes et de leur famille). Le soutien au service public régional d'orientation est également un

des axes forts de cet OS avec notamment la mise en place d'Espaces Métiers sur le territoire de l'ex-Aquitaine (au 31/12/2016, 8 opérations étaient programmées. Les Espaces Métiers sont des lieux placés le plus souvent au sein d'une mission locale dont l'objet principal est d'accueillir et informer le public pour l'accompagner dans son orientation professionnelle, en présentant une offre lisible des services existants sur le territoire en termes de formation, accès à l'emploi...).

Au regard des cibles 2023, cet objectif spécifique atteint ainsi 102 projets sélectionnés dont 89 réalisés sur un total de 300 attendus au terme du programme.

L'objectif 2.3 qui vise à « Faciliter l'accès et le maintien dans l'enseignement supérieur de jeunes issus des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou appartenant à un des groupes cibles les plus menacés de discrimination ou d'exclusion sociale » ne connaît qu'une opération programmée au 31/12/2016 (une deuxième opération a été programmée le 27/01/2017). Il s'agit d'une action portée par l'université de Bordeaux, visant à créer un dispositif de médiation et d'accompagnement pour des lycéens/étudiants atteints d'altérités singulières (ex difficultés de santé) destiné à limiter le risque de décrochage.

L'implication de dix établissements au terme du programme est attendue sur cet objectif de lutte contre les discriminations.

Au sein de **l'objectif 2.4, qui vise à "accroître l'accès des aquitains de moins de 26 ans qui ne travaillent pas ne font pas d'études ou ne suivent pas de formation (NEET)"**, 290 dossiers ont été sélectionnés, pour un investissement total de 32,1 M€ et une subvention UE de 23,5 M€, soit un taux moyen de 73,1%. Il est à noter que cet objectif spécifique est dédié à l'IEJ.

Fin 2016, 163 projets sont terminés correspondant majoritairement aux actions 2014 du Programme Régional de Formation au bénéfice des NEET. On compte également une action portée par l'AFPA – Association nationale pour la formation professionnelle des Adultes intitulée « Nouvelle Chance par l'Alternance » qui s'adresse à des jeunes de moins de 26 ans, les plus éloignés de l'emploi et les accompagne dans la définition de leur projet professionnel et l'accès à une formation en alternance pour réaliser ce projet professionnel. Une autre action mérite également d'être présentée : il s'agit de l'action « PROCCREA / L'art d'Agir » portée par l'INSUP qui s'adresse à des jeunes adultes qui vivent pour la majorité en marge du droit commun (notamment Quartiers politique de la ville), ne rentrant très souvent dans aucun critère des dispositifs d'accès à une formation qualifiante ou d'accès à l'emploi. Par un travail de socialisation autour d'un projet collectif de création artistique, l'action permet d'accompagner le projet personnel et professionnel des jeunes tout en les formant aux savoirs de base.

Ces opérations touchent près de 6644 jeunes NEET soit 67 % de l'objectif 2018 (objectif de fin d'intervention pour l'IEJ).

Au 31/12/2016 au sein de **l'objectif 2.5, qui vise à "Augmenter le nombre de créateurs-repreneurs issus notamment des publics les plus éloignés des dispositifs classiques d'accompagnement à la création d'activité (jeunes, apprentis, bas niveau de qualification...)"**, 28 dossiers ont été sélectionnés, pour un investissement total de 4,2 M€ et une subvention UE de 2,0 M€, soit un taux moyen de 48,5%.

En termes de type d'action soutenue, la majorité des actions réalisées concernent le dispositif d'accompagnement à l'installation en agriculture qui s'adresse à des personnes souhaitant créer ou reprendre une exploitation agricole. Ce dispositif propose trois types de prestations successives :

- Le diagnostic avant installation qui permet d'accompagner un candidat à l'installation en amont de son projet et d'en appréhender toutes ses dimensions.
- L'étude économique permet de garantir un équilibre financier du système de l'exploitation envisagée et de fournir l'ensemble des éléments indispensables au plan d'entreprise dans le cadre de la demande DJA ou du prêt d'honneur.

Le suivi technico-économique permet d'accompagner le nouvel installé pour trouver des solutions aux difficultés rencontrées afin d'assurer la pérennité de son exploitation. Fin 2016 21 opérations sont terminées ; 5 ont transmis leur bilan correspondant à 390 participants.

Au 31/12/2016 au sein de l'**objectif 2.6, qui vise à "Accroître le nombre d'emplois salariés et indépendants dans le secteur de l'économie sociale et solidaire."**, 62 dossiers ont été sélectionnés, pour un investissement total de 5,0 M€ et une subvention UE de 2,0 M€, soit un taux moyen de 39,3%.

En terme de type d'action soutenue 13 projets correspondent à un soutien aux réseaux d'accompagnement de l'ESS (ex Aquitaine Active, Association les 3 A, Coop Alpha..). 49 projets s'inscrivent dans le cadre du dispositif Cap Amorçage qui vise à financer l'amorçage d'activités de petites structures en cours de création ou développant une nouvelle activité. Le financement octroyé dans le cadre de ce dispositif est forfaitaire (16 000€) et son paiement est conditionné à la création d'emplois ou l'augmentation du temps de travail d'une personne (au minimum 0.5 ETP pouvant être réparti sur plusieurs personnes mais avec un minimum de 0.2 ETP par personne). Tous ces projets visent la création d'emplois salariés ou indépendants (création ou reprise d'entreprise) dans le champ de l'ESS. En fin d'année 2016, 54 projets sont terminés.

Au regard des objectifs fixés pour 2023, pour l'ensemble des projets sélectionnés 62 entreprises bénéficient du FSE pour un objectif de 750 entreprises attendues au terme du programme.

Axe prioritaire	3 - Développer de nouveaux usages dans l'économie numérique et de nouveaux e-services au profit de tous les aquitains, tout en menant une stratégie concertée d'extension des réseaux
-----------------	---

Axe 3 – Développer de nouveaux usages dans l'économie numérique et de nouveaux e-services au profit de tous les aquitains tout en menant une stratégie concertée d'extension des réseaux.

Au 31/12/2016

l'Axe 3 enregistre 9 opérations terminées sur un total de 41 opérations sélectionnées. Ces opérations concernent le développement de 4 services numériques et 5

investissements de transformation numérique des entreprises.

Concernant le cadre de performance, en terme de réalisations physiques, deux cibles sont visées : la première concerne le très haut débit à travers l'installation de 50000 prises attendues pour 2018 et 135000 prises pour 2023 ; aucun dossier n'a encore été engagé ; la deuxième cible vise à atteindre 100 entreprises bénéficiaires de soutien aux investissements numériques en 2018 et 300 entreprises en 2023 ; dans ce domaine, fin 2016, on dénombre 29 entreprises sélectionnées dont 5 ont réalisé leur investissement.

La cible financière du cadre de performance atteint un niveau de 7% avec près de 2M euros de justifiés en fin d'année pour un objectif de 29,4 M€ fin 2018. A noter que sur la base de l'ensemble des opérations sélectionnées, un volume de 25,2 M€ euros est programmé avec un niveau de consommation de la maquette FEDER de 20,1%.

La situation par objectif spécifique :

L'Objectif 3.1 qui vise à « Accroître la couverture des zones prioritaires du territoire en réseau très haut débit » n'a pas encore été engagé. Pour le PO Aquitaine les cinq départements sont concernés mais le dispositif est commun aux trois PO.

Ces dossiers ont pris du retard principalement pour plusieurs raisons :

- une arrivée tardive du régime d'aide THD (mars 2017) fournissant la base légale et précisant les modalités d'intervention
- le mode de calcul du déficit de financement qui reste encore à préciser (une note méthodologique est attendue)
- l'interprétation relative à la définition d'un grand projet pour la période 2014-2020 conduisant l'Autorité de gestion à sécuriser cette définition avant de lancer toute procédure grand projet.
- une diversité de situation des partenaires dans le contexte des trois ex-régions avec des partenariats en binôme ou en trinôme suivant les cas pour l'intégration des différentes composantes du projet (construction, commercialisation...)

Cependant, suivant les départements, certaines opérations peuvent déjà être engagées sur les phases marché/ construction (ex Landes). Dans le meilleur des cas, les premières procédures pourraient aboutir en 2018 avec des travaux commencés qui pourraient permettre d'atteindre l'objectif intermédiaire des 50000 prises visées pour fin 2018.

Au 31/12/2016 au sein de l'objectif 3.2, qui vise à "Augmenter les usages avancés des technologies numériques par les entreprises", 29 dossiers ont été sélectionnés, pour un investissement total de 7,3 M€ et une subvention UE de 2,8 M€ soit un taux moyen de 38,3%.

En terme de type d'action soutenue, 28 projets concernent le dispositif chèques innovation TIC (ou transformation numérique) et 1 projet l'aide au développement de produits ou d'applications.

En fin d'année 2016, 5 projets sont terminés, portés par des entreprises dans les domaines de l'industrie ou du commerce, qui ont bénéficié d'un appui pour le développement et l'intégration d'outils TIC dans leur activité.

Suivant les cibles fixées pour 2023, un dixième de l'objectif est potentiellement atteint

(29 bénéficiaires sélectionnés pour 300 entreprises soutenues attendues fin 2023). Le dispositif reçoit un très bon accueil et monte en puissance. Il a été étendu aux deux autres PO.

Au 31/12/2016 au sein de l'objectif 3.3, qui vise à "Accroître l'offre de services numériques à destination du public, améliorer leur qualité et leur appropriation", 12 dossiers ont été sélectionnés, pour un investissement total de 17,9 M€ et une subvention UE de 8,8 M€, soit un taux moyen de 49,1%.

En terme de type d'action soutenue

- 9 contribuent au développement de nouveaux services numériques dans divers secteurs comme le transport (ConnecTram), l'éducation (plateforme technique Poppy), l'environnement (Surfrider Foundation, Gip Littoral), les services aux personnes (DomAssist), le tourisme (contenus numériques de Lascaux, compagnon de visite de la Cité du vin de Bordeaux) ou contribuent à la sensibilisation et accompagnement à l'utilisation des e-services vers les entreprises (action Chambre des métiers)
- 2 projets correspondent à la création et modernisation des plateformes thématiques d'e-administration mutualisées (plateforme marchés publics, plateforme de services à destination des collectivités en Dordogne)
- 1 projet coordonné de plateformes d'information géographiques (GIP aménagement du territoire et gestion des risques)

En fin d'année 2016, 4 projets sont terminés correspondant à la mise en place de nouveaux services

Suivant les cibles fixées pour 2023 pour cet objectif spécifique, le rythme d'avancement est soutenu avec 4 services réalisés sur 12 sélectionnés pour 35 nouveaux services attendus au terme du programme.

En conclusion, les OS 3.2 et 3.3 sont maintenant sur une dynamique de programmation soutenue ; l'enjeu important pour cet axe est le bon déroulement des procédures grand projet THD. Cet Objectif Spécifique représente près de 50% de l'allocation de l'axe et correspond à la cible la plus importante du cadre de performance. Un report de la cible 2018 a cependant été demandé dans le cadre d'une révision du PO pour tenir compte de ce retard.

Axe prioritaire

4 - Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique

Au 31/12/2016 l'axe 4 enregistre 31 opérations terminées sur un total de 67 sélectionnées. Ces opérations concernent le Site de Lascaux, 3 opérations portant sur la biodiversité et une sur la rénovation thermique de logements.

Concernant **le cadre de performance sur le volet des réalisations physiques**, 5 cibles sont fixées. Trois sont en bonne voie d'être atteintes pour l'étape 2018 : la capacité supplémentaire de production d'énergie renouvelable (11Mwh sélectionnés sur 4MWh attendus pour 2018) ; 1 pôle d'échanges sélectionné (sur 2 attendus en 2018 et 7 au

terme du programme) ; le site de Lascaux est réalisé (986m² d'aménagement).

Sur le plan de l'efficacité énergétique, les réalisations concernant les rénovations thermiques de logements sont encore éloignées de la cible (47 logements / 3800 attendus en 2018 et 16000 en 2023) – cependant au moins 6000 logements sociaux sont prévus suite à l'appel à manifestation d'intérêt lancé en 2015 – par ailleurs l'appui aux 10000 logements privés prévus dans le PO est conditionné à la mise en place d'un instrument financier. Enfin la dernière cible concerne l'exigence de l'atteinte d'un niveau de performance thermique de 50Kwh /m². an en moyenne pour les bâtiments publics qui restera à vérifier globalement au terme des travaux.

La réalisation financière du cadre de performance atteint un niveau de 25,5% pour la cible 2018 et 4,2% pour la cible 2023 avec 15,2 M€ d'investissements justifiés. A noter que sur la base de l'ensemble des opérations sélectionnées un montant de 82,8 M€ d'investissement est programmé et que le niveau de consommation de la maquette UE est de 18,0%. La programmation devrait s'accélérer en 2017 avec notamment la montée en puissance des opérations de rénovations énergétiques.

La situation par objectif spécifique :

Au 31/12/2016 au sein de **l'objectif 4.1, qui vise à "Accroître la production d'énergies renouvelables à partir de la biomasse, de la géothermie et des ressources marines"**, 8 dossiers ont été sélectionnés, pour un investissement total de 40,5M€ et un co-financement UE de 7,3 M€, soit un taux moyen de 18,0%.

Actuellement deux types d'action sont soutenues : 7 investissements matériels et immobiliers dans des équipements de production d'énergies renouvelables et un investissement immatériel (outil multimédia). Fin 2016, deux projets sont terminés (2 réseaux de chaleur).

En terme d'énergie, 4 projets concernent la biomasse (une création et une extension d'unité de méthanisation et deux chaufferies bois avec réseaux de chaleur) ; un projet la géothermie (outils de formation multimedia pour la géothermie profonde) et 3 projets la seule récupération de chaleur (1 pour site de la Poyade (33) pour le chauffage de serres agricoles et 2 pour le réseau de chaleur du quartier St jean Belcier à Bordeaux).

Suivant les cibles fixées pour 2023, en prenant en compte les projets sélectionnés, certaines cibles sont déjà atteintes ou proches de l'être ; c'est le cas pour la capacité supplémentaire d'énergie, avec 11MW sélectionnés pour une production de 15MW attendus fin 2023. La cible est même dépassée pour la diminution annuelle estimée des gaz à effet de serre avec une diminution de 37 466 TeqCO² pour un total de 20000 teq CO₂ attendus au terme du programme.

Au 31/12/2016 au sein de **l'objectif 4.2, qui vise à "Réduire l'intensité énergétique des entreprises"**, 4 dossiers ont été sélectionnés, pour un investissement total de 6,1 M€ et une subvention UE de 1,4 M€, soit un taux moyen de 22,8%. En terme de type d'action soutenue, les 4 projets concernent des investissements matériels et immobiliers. En fin d'année 2016, aucun n'est terminé.

Suivant les cibles de réalisation fixées pour 2023, le nombre d'entreprises à atteindre restent encore important, 4 entreprises sélectionnées pour 45 entreprises attendues fin 2023. Ces investissements entraînent cependant une diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre 5 639,0 teqCO² pour un total de 20000 TeqCO²

attendus au terme du programme.

Au 31/12/2016 au sein de **l'objectif 4.3 qui vise à "Accroître l'efficacité énergétique pour réduire la consommation finale d'énergie des bâtiments publics et du logement"**, 4 projets ont été sélectionnés pour un investissement total de 5,6 M€ et une subvention UE de 2,3 M€ soit un taux moyen de 41,8%.

Deux projets concernent des rénovations thermiques d'habitat social pour 47 ménages (Marmande (47) et Monein (64)), un projet une rénovation d'un bâtiment technique et administratif basse consommation (Bordeaux Métropole) et un projet correspond au programme d'animation du plan de rénovation énergétique aquitain (porté par le Conseil Régional). En fin d'année 2 projets sont réalisés (Monein et Métropole).

Suivant les cibles fixées pour 2023, les réalisations de logements sont encore éloignées des cibles fixées (47 pour 16000 ménages visés). Au moins 6224 logements sociaux sont cependant prévus suite à l'appel à manifestation d'intérêt lancé en 2015 impliquant 19 opérateurs – l'appui aux 10000 logements privés prévus dans le PO est conditionné à la mise en place d'un instrument financier (caisse d'avance).

Les réhabilitations thermiques des 2 opérations sélectionnées entraînent une diminution de gaz à effet de serre de 138,7 Teq CO² pour une diminution totale de 15000 TeqCO² attendue en fin de programme. Concernant les bâtiments publics la diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics est de 97 kW/h pour (1500MW attendus) avec une performance énergétique moyenne de 44% pour un niveau de performance énergétique moyen de de 50Kwh /m². an attendu.

Au 31/12/2016 au sein de **l'objectif 4.4, qui vise à "Accroître la fréquentation des modes durables de déplacement"**, 3 dossiers ont été sélectionnés, pour un investissement total de 4,1 M€ et une subvention UE de 1,5 M€, soit un taux moyen de 35,9%.

En terme de type d'action soutenue, 1 opération concerne la création et l'aménagement d'un pôle d'échanges multimodaux autour de la gare de Marcheprime (Gironde) et deux opérations des extensions et aménagements du réseau de véloroutes voies vertes dans l'agglomération de Pau.

En fin d'année 2 016, aucun projet n'est terminé. La cible fixée pour 2023, concerne uniquement les pôles d'échanges : 1 programmé actuellement pour 7 pôles attendus.

Au 31/12/2016 au sein de **l'objectif 4.5, qui vise à "Réduire la vulnérabilité des populations les plus exposées aux risques d'inondation, d'érosion-submersion et de pollution de l'eau"**, 19 dossiers ont été sélectionnés, pour un investissement total de 9,4 M€ et une subvention UE de 5,3 M€, soit un taux moyen de 55,8%.

En terme de type d'action soutenue, 16 visent le renforcement des connaissances et l'élaboration de stratégies d'adaptation aux changements climatiques, une la réalisation de travaux (réhabilitation du cordon dunaire sur la commune de Capbreton) et 2 la sensibilisation des acteurs et du grand public aux impacts du changement climatique.

En termes de risques 12 projets concernent le risque d'inondation-submersion (exemple plans communaux de sauvegarde; programmes d'action et de prévention des inondations) ; 4 le risque de pollution et 3 les risques littoraux d'une manière plus générale (GIP Littoral, EUCC France-Atlantique).

En fin d'année 5 projets sont terminés (3 liés aux risques littoraux, 1 lié à la pollution et 1 réhabilitation à Capbreton).

Suivant les cibles fixées pour 2023, sur la base des opérations sélectionnées certaines sont déjà atteintes. C'est le cas pour le nombre d'habitants concernés par les pollutions avec 268 595 habitants bénéficiant de mesures pour 190000 attendus. La cible est atteinte pour un tiers pour les mesures de protection contre les inondations : 383 572habitants pour les opérations sélectionnées pour 1,3 M hab. attendus en fin de programme.

L'objectif 4.6 vise à " Développer le tourisme autour d'un patrimoine culturel exceptionnel : le site de la grotte préhistorique de Lascaux » et concerne plus précisément la construction du fac-similé de la grotte ainsi que les espaces d'installation. Ces travaux portés par le Conseil Départemental de la Dordogne se sont terminés fin 2016 et couvrent un aménagement de 986 m² conformément aux objectifs fixés. Ils ont été réalisés dans le cadre de cet objectif pour un investissement éligible prévisionnel de 9,7 M€ et une subvention UE programmée de 7,8 M€. Cette opération s'articule avec la réalisation de contenus numériques qui sont soutenus dans l'objectif 3.3 de l'axe 3. Lascaux IV, Centre international de l'art pariétal de Montignac (24) a ouvert mi-décembre 2016 et a été inauguré par le Président de la République. Plus de 400 000 visiteurs par an sont attendus. Pour en savoir plus :<http://www.lascaux.fr/fr>

Dernier objectif spécifique de l'axe, **l'objectif 4.7 qui vise à "Préserver et restaurer la biodiversité et les continuités écologiques"**, enregistre le plus grand nombre de dossiers sélectionnés (28), pour un investissement total de 7,3 M€ et une subvention UE de 2,7 M€, soit un taux moyen de 36,5%. Deux types d'action soutenue : des travaux visant à la préservation et au rétablissement des continuités écologiques (8 projets sélectionnés portant sur la restauration de poissons migrateurs et les franchissements de cours d'eau) et des actions d'amélioration des connaissances, d'accompagnement et de sensibilisation (20 projets sélectionnés : Cistude, BRGM, LPO, Fédération pour la pêche, Epidor, Graine d'Aquitaine, Conservatoire des races d'Aquitaine...).

En fin d'année 2 016, 21 projets sont terminés (majoritairement portant sur l'amélioration des connaissances la sensibilisation)

Suivant les cibles fixées pour 2023, encore peu de réalisations de travaux la majorité des actions étant tournée vers des investissements immatériels. A ce jour, 3 obstacles à l'écoulement des cours d'eau aménagés ou supprimés (trame bleue) sont prévus pour 250 attendus au terme du programme. Encore aucun point de fragmentation aménagé ou supprimé (trame verte) pour 50 attendus en fin de programme.

En résumé, si l'axe 4 s'est engagé lentement, il monte en puissance et devrait permettre d'atteindre le cadre de performance pour la majorité des cibles fixées pour 2018. Pour les objectifs en fin 2023, fixés dans le cadre et hors cadre de performance, l'axe nécessitera un appui soutenu d'animation et de suivi dans les domaines risquant de prendre du retard.

Axe prioritaire

5 - Assurer le développement intégré des quartiers urbains en difficulté

L'axe 5 se décline en deux objectifs spécifiques qui visent à :

- créer des activités économiques dans les quartiers en difficulté (OS 5.1),
- améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers urbains en difficulté par leur réhabilitation physique (OS 5.2).

Douze Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) sont concernés et 44 quartiers pour un total de 110 382 habitants (Insee, RP 2013) (130 000 initialement estimés dans le PO)

Au 31/12/2016, 11 conventions d'Organisme Intermédiaires ont été signées. 7 comités de sélection se sont tenus dont 2 comités d'installation au Pays Basque et à Grand Périgueux et 5 comités de sélection sur les territoires de Bordeaux Métropole, le Bergeracois, Val de Garonne et le Pays Foyen.

A l'échelle du territoire Aquitain, 5 Comités de Coordination de l'axe 5 du PO FEDER-FSE se sont tenus depuis le début du programme. L'Autorité de gestion a par ailleurs mobilisé le GIP Pays et Quartiers d'Aquitaine (PQA) pour l'appuyer dans l'animation du volet urbain. PQA organise des séminaires FESI et des ateliers thématiques sur l'axe 5 à destination des partenaires et des porteurs de projets.

A l'échelle de l'axe 5, au 31/12/2016, 15 projets au total ont été sélectionnés dont 9 opérations sont liées à l'appui pour l'élaboration des stratégies urbaines intégrées et ont été réalisées en 2014-2015 ; 6 sont des projets d'investissements (immobiliers, matériels et immatériels), dont 2 sur l'objectif 5.1 et 4 sur l'objectif 5.2.

Sur l'OS 5.1 (économie), 2 dossiers ont été programmés pour un montant total de 861 205€ et 317 000€ de FEDER soit 4% de l'OS 5.1. Pour mémoire 8M€ sont disponibles sur cet OS. Ces opérations correspondent à 887m² d'aménagement soit 2 % de la cible 2023 (50000m²).

Sur l'OS 5.2, la programmation est plus importante 5 095 177€ de dépenses ont été programmées pour un montant FEDER de 1 999 809€ soit 18,2% de l'OS. Au total 11M€ sont alloués sur cet OS. Ces opérations correspondent à 9149m² d'aménagement soit 83 % de la cible 2023 (11000 m²).

La programmation de cet axe démarre lentement et un déséquilibre semble se dessiner entre les deux objectifs avec une concentration de projets relatifs à l'aménagement des espaces publics sans toutefois compromettre les objectifs intermédiaires 2018 du cadre de performance (2200m²) pour 700m² réalisé actuellement. Ce retard tient pour partie au fait que certains investissements sont adossés au dispositif du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) qui conventionnent actuellement avec les territoires concernées. L'ensemble des conventions ANRU devrait être effectif mi 2018.

La situation des projets par EPCI est la suivante :

Département de la Dordogne

- **Communauté d'Agglomération Bergeracoise**
 - 3 quartiers à Bergerac Rive gauche, Quartier des deux rives, Quartier nord
 - 5563 habitants
 - 2 projets sélectionnés et terminés

- - 1 - élaboration de stratégie (5.2)
- - 1 - Construction du Pôle Petite Enfance (5.2)
- 686 400 € (UE) - 2 146 037 € (CT)
- **Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux**
 - 2 quartiers prioritaires à Coulouniex-Chamiers, Chamiers, quartier régional NPNRU
 - 2666 habitants
 - 1 projet sélectionné et terminé
 - élaboration de stratégie (5.2)
 - 38 400 € (UE) 96 000 € (CT)

Département de la Gironde

- **Bordeaux Métropole**
 - 14 communes, 21 quartiers, 67 831 habitants concernés
 - 3 projets sélectionnés
 - 2 sur OS 5.1 – restaurant jardin pêcheur (espace vécu-quartier Bacalan- Bordeaux) et social Lab (Lormont-Cenon Floirac-Bassens)
 - 1 sur OS 5.2 - Parc Pinçon (quartier Benauges - Bordeaux)
 - 805 917 € (UE) et 1 630 572 € (CT)
- **Communauté d'Agglomération du Libournais**
 - 1 commune Coutras, 1 quartier (quartier du centre), 1250 habitants
 - 1 projet sélectionné et terminé
 - élaboration de stratégie (5.2)
 - 3 049 € (UE) et 43 496 € (CT)
- **Communauté de Commune du Pays Foyen**
 - 2 communes (Ste Foy-Pineuilh), 1 quartier prioritaire (Quartier Bourg), 2206 habitants
 - 1 projet sélectionné et terminé
 - élaboration de stratégie (5.2)
- 36 551 € (UE) 73 149 € (CT)
- 1 projet 5.2 , Maison de la petite enfance (quartier Bourg de Ste Foy la Grande)
- 325 700 € (UE) 1 050 652 € (CT)

Département des Landes

- **Communauté d'agglomération du grand Dax**
 - 1 commune (DAX) 3 quartiers (le Sablar, Cuyès, Le Gond),
 - 3745 habitants
 - 1 projet sélectionné et terminé
 - élaboration de stratégie (5.2)
 - 26 838 € (UE) et 53 677 € (CT)
- **Communauté d'agglomération Le Marsan**
 - 2 communes, 2 quartiers Mont de Marsan (Le Peyrouat) et Saint Pierre du Mont (quartier la Moustey) – les deux quartiers d'intérêt régional NPNRU
 - 3786 habitants.
 - Aucun projet programmé actuellement

Département du Lot et Garonne -

- **Communauté d'Agglomération d'Agen**
 - 3 quartiers (Rodrigues-Barleté/Pin/Montanou)
 - 5305 habitants
 - Aucun projet actuellement
- **Val de Garonne Agglomération**
 - 2 quartiers Marmande Baylac-Gravette- (quartier d'intérêt régional NPNRU) Tonneins Coeur de Ville
 - 2781 habitants
 - 1 projet sélectionné et terminé (agglomération)
 - élaboration de stratégie (5.2)
 - 40 800 € (UE) et 97 920 € (CT)
 - 1 projet OS 5.2 – Réaménagement d'une place (quartier de la Marne , Tonneins)
 - 234 300 € (UE) et 424 049 € (CT)
- **Communauté d'agglomération du Grand Villeneuvois**
 - 2 quartiers Sainte livrade/lot quartier Bastide au bord du Lot ; Villeneuve/Lot quartier Bastide
 - 3638 habitants
 - 1 projet sélectionné et terminé
 - élaboration de stratégie (5.2)
 - 26 416€ (UE) 66 040€ (CT)

Département des Pyrénées Atlantiques-

- **Communauté d'Agglomération Côte Basque Adour**
 - 2 quartiers à Bayonne (Hauts de Ste Croix –Maubec Citadelle)
 - 5452 habitants
 - 1 projet sélectionné et terminé
 - élaboration de stratégie (5.2)
 - 36 269 € (UE) - 120 896 € (CT)
- **Communauté d'Agglomération Pau-Pyrénées**
 - 2 quartiers à Pau , Ousse des Bois et Saragosse (national NPNRU)
 - 6159 habitants
 - 1 projet sélectionné et terminé
 - élaboration de stratégie (5.2)
 - 46 169€ (UE) 153 894€ (CT)

Les premiers investissements programmés respectent bien la logique de l'approche intégrée et participent à valoriser les quartiers en terme d'espace de vie. La Maison de l'Enfance de Sainte-Foy la Grande et le réaménagement de la place de la serrurerie à Tonneins participent largement à la revalorisation des centres-bourgs.

A noter par ailleurs :

- la réalisation du projet de Pôle Petite Enfance à Bergerac a été exemplaire en terme de clauses d'insertion puisqu'ils ont largement dépassé le taux de 7.5% d'heures consacrées (exigées dans le cadre des critères de sélection de l'axe 5).

- Le restaurant du Jardin Pêcheur correspond à un aménagement mobilier d'un restaurant en entreprise adaptée (insertion des personnes en situation de handicap), situé en espace vécu du quartier Bacalan et dont 50% des salariés recrutés sont issus des quartiers prioritaires de la Métropole.
- Le social Lab est un aménagement de deux modules bois permettant l'accompagnement de créateur d'entreprises sur les quartiers de la Rive Droite (Lormont-Cenon Floirac-Bassens) articulé avec le développement du pôle emploi des Haut de Garonne soutenu sur d'autres volets du programme opérationnel.

Articulation avec les autres Axes :

10% du PO FEDER-FSE Aquitain sont dédiés aux quartiers prioritaires, soit 46M€ dont 19M€ sur l'axe 5. 27 M€ demeurent disponibles sur les autres axes.

Au 31/12/2016 - 6,75 M€ d'aide européenne ont été consacrés aux quartiers en difficulté sur les axes 1, 2 et 4 du PO. Ces projets peuvent être valorisés dans le cadre des Stratégies Urbaines Intégrées, dès lors que les habitants des Quartiers Politique de la Ville en sont les principaux bénéficiaires. Les évaluations permettront de vérifier l'impact réel de ces projets.

A noter que la politique de la ville en Nouvelle Aquitaine regroupe 81 quartiers prioritaires pour un total de 209 287 habitants (dont 52,74% en Aquitaine)

Une étude est en cours réalisée par l'INSEE et PQA en partenariat avec l'Etat et la Région pour caractériser les quartiers notamment au regard des dimensions sociales et économiques et pourra servir de base de références pour l'évaluation de l'axe.

Axe prioritaire	6 - Assistance technique FEDER
-----------------	--------------------------------

Axe 6 Assistance technique FEDER

Cet axe est doté de 12,8M€ de FEDER pour un montant total d'investissements de 25,7M€, soit un taux moyen d'intervention UE de 50%.

Il se décline en 2 Objectifs Spécifiques (OS) :

- 6.1 Garantir l'efficacité du pilotage du programme
- 6.2 Accroître l'efficacité de la communication sur l'intervention de l'union européenne en Aquitaine.

Au 31/12/2016, 8 projets sélectionnés sur l'axe 6, d'un coût total de 7,6 M€, et un taux moyen UE de 61,54%, soit 29,79 % en coût total de la maquette. Fin 2016, 59,6% de la maquette UE est programmé

Aucun projet n'a fait l'objet de paiement. Deux projets concernent les évaluations : évaluation ex-ante des instruments financiers et première phase du plan d'évaluation ; six autres projets relèvent de la mise en œuvre du programme : rémunération des agents,

prestation d'appui à l'instruction et à la vérification des objectifs d'efficacité énergétique dans le logement, externalisation de la vérification de service fait, l'animation des territoires, prestation pour la réalisation des diagnostics de Responsabilité Sociétale des Organisations et 1ère phase du plan de communication.

Concernant le système d'information, le portail de dématérialisation des aides mis en place fin 2014 a évolué pour prendre en compte les différentes étapes de gestion, le transfert d'informations à l'autorité de certification et pour assurer la valorisation des données.

En terme de réalisation : on dénombre, 3 comités de suivi et 8 comités de sélection (Instance de consultation partenariale). L'action relative au personnel porte sur 47,4 ETP. En terme d'instruction, 782 dossiers ont été programmés, 29 refusés.

Le portail des aides

Afin d'alléger la charge des bénéficiaires, la mise en œuvre du programme s'appuie sur une dématérialisation des procédures engagée dès 2014 avec le choix d'un outil dédié (Aquit'aide) existant dans la collectivité et interfacé avec les logiciels de gestion des aides. Cette démarche a été étendue à l'ensemble des programmes de Nouvelle Aquitaine et progresse par étape ; elle a commencé par l'interface vers les bénéficiaires permettant le dépôt des dossiers et se poursuit sur toutes les fonctionnalités répondant aux besoins de l'autorité de gestion (suivi, contrôle, évaluation) en intégrant l'interface pour la transmission des données avec le système d'échange électronique du niveau national (Synergie). Le premier appel de Fonds a été réalisé en mai 2016.

Le descriptif de gestion et de contrôle

Le descriptif de gestion et de contrôle du PO aquitain validé début 2016 est sera adapté pour tenir compte de la fusion des 3 régions. Dans le prolongement de cette consolidation, un travail d'harmonisation des procédures et des dispositifs est organisé (documents types, processus de sélection des opérations, modalités d'instruction, dispositif de contrôle interne...).

Suite à la fusion, les organigrammes du Conseil régional et du pôle Europe ont été actualisés. Désormais ce pôle a compétence pour intervenir au niveau du pilotage de l'ensemble des programmes intervenant en nouvelle Aquitaine. Le suivi à l'échelle des programmes FEDER/FSE est réalisé par chacun des sites concernés (Bordeaux, Poitiers, Limoges).

Le plan de formation

Un plan de formation Europe interfonds initié par l'Autorité de gestion mobilisant largement les équipes en charge de la mise en œuvre des programmes européens a bénéficié depuis 2014 à 169 agents et une centaine de partenaires. Il représente près de 758 participants, 90 journées de formation réparties sur 10 modules et 63 sessions pour une dizaine de modules de formation. Le champ des thématiques couvert par ces 9 modules concernent, les politiques européennes et leur impact en région, la présentation des programmes européens intervenant en Aquitaine, les missions de l'instructeur, les fondamentaux et approfondissement des aides d'Etat et leur mise en pratique, le respect des règles de la commande publique, l'environnement du contrôle interne, l'analyse

financière des structures privées, et le portail dématérialisé et l'animation des territoires.

Au cours de l'année 2016, et dans le cadre de la fusion de la Région, un recensement des besoins sur les trois sites a permis d'élaborer un plan de formation unique à l'échelle des trois sites, Poitiers, Limoges et Bordeaux.

Communication évaluation

Les travaux sur la communication et l'évaluation font également l'objet d'une mutualisation (cf parties concernées).

Pour les actions à venir, l'accent est mis sur l'atteinte des objectifs de performance du programme notamment en renforçant l'animation du programme et l'appui technique auprès des bénéficiaires et des instructeurs.

Axe prioritaire

7 - Assistance technique FSE

Axe 7 Assistance technique FSE

En articulation avec l'axe 6, l'axe 7 a pour vocation de prendre en charge les frais liés à l'assistance technique relevant du FSE. Pour cela il est doté de 3,15M€ de FSE pour un montant total d'investissements de 6,3M€, soit un taux moyen d'intervention UE de 50%. Le taux de consommation de la maquette UE atteint 30,1%.

Cet axe se décline en 2 Objectifs Spécifiques (OS) : 7.1 Garantir l'efficacité du pilotage du programme 7.2 Accroître l'efficacité de la communication sur l'intervention de l'union européenne en Aquitaine

L'axe 7 enregistre au 31/12/2016, deux projets sélectionnés, pour un coût total de près de 3,4 M€ et un taux moyen UE de 62,64%, soit 54,4% en coût total de la maquette. Aucun projet n'a fait l'objet de paiement fin 2016.

Les projets concernent la rémunération des agents et l'externalisation de la vérification de service fait. L'action relative au personnel porte sur 17,5 ETP.

En terme de réalisation on dénombre 782 dossiers instruits dont 528 soutenus par les FSE sur l'ensemble du programme fin 2016.

Nb - voir partie point Axe 6 pour les actions transversales au programme

11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

L'Autorité de gestion a pris des engagements portant sur trois mesures qui participent

d'une démarche intégrée commune aux trois principes horizontaux (PH) cf. PO section 11.2 :

- les PH constituent un des principes directeurs de sélection au sein de chaque priorité d'investissement,
- chaque dossier de demande intègre des modalités concrètes de prise en compte au travers d'un formulaire dédié dont le renseignement est un critère de recevabilité ;
- un accompagnement est mis en place pour informer et former les publics concernés.

L'enjeu principal est de promouvoir les PH et de sensibiliser les bénéficiaires à leur prise en compte au sein de leur structure ou de leur projet afin de mesurer la contribution de ce programme à ces trois principes.

La mise en oeuvre du dispositif

Sous l'égide du Pôle Europe, un comité de pilotage regroupant des représentants des Pôles de la Région et partenaires concernés a été mis en place. Les travaux ont débuté par un benchmark sur les autres régions et un bilan réalisé sur la période 2007-2013 en Aquitaine pour aboutir à une proposition méthodologique pragmatique après deux phases test auprès d'un panel de bénéficiaires et des services instructeurs (octobre 2014 et juin 2015).

L'autorité de gestion a présenté son dispositif de prise en compte des PH au partenariat à la réunion technique préalable au comité de suivi d'octobre 2015. Il comprend pour tous les bénéficiaires un formulaire d'autodiagnostic obligatoire à compléter sur l'égalité femme/homme et égalité des chances, non-discrimination. Le questionnaire leur permet de se positionner par rapport à leur secteur d'activité et de décliner les actions obligatoires ou volontaires qu'ils ont entrepris au sein de leur structure avant le dépôt du dossier ou pendant la réalisation du projet. Par ailleurs, pour les projets de plus de 2M€ en coût total le bénéficiaire doit réaliser un autodiagnostic de responsabilité sociétale des organisations assisté par un expert, mis à disposition par l'autorité de gestion, aboutissant à un état des lieux de la structure et à des recommandations. Un guide du bénéficiaire accompagne la promotion de ces principes (www.https://europe-en-nouvelle-aquitaine.eu).

Ces autodiagnostic ont tous pour objectif de permettre aux bénéficiaires d'identifier et de s'approprier les éventuelles marges de progrès pouvant se traduire par des actions d'amélioration continue. Le bilan d'exécution de l'opération retrace les nouvelles actions entreprises.

Sur le plan de l'appréciation du dispositif, une évaluation de la prise en compte des PH à mi-parcours et au terme du programme est prévue dans le cadre du plan d'évaluation du programme. Les principaux changements des bénéficiaires seront mesurés au travers de l'analyse de l'augmentation du nombre et de la nature des actions concrètes conduites au sein de leur structure et de leur projet en faveur des trois principes horizontaux.

Repérage des actions dédiées ou remarquables

Les premiers retours des autodiagnostic seront disponibles en 2017 et feront l'objet d'une analyse à partir d'une grille appréciant notamment leur caractère remarquable. Le système d'information permet de repérer les opérations dédiées à ces principes (objet

premier) ou prenant en compte ce principe de manière secondaire.

11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]

L'Autorité de gestion a pris des engagements portant sur trois mesures qui participent d'une démarche intégrée commune aux trois principes horizontaux (PH) cf. PO section 11.2 :

- les PH constituent un des principes directeurs de sélection,
- chaque dossier de demande intègre des modalités concrètes de prise en compte au travers d'un formulaire dédié dont le renseignement est un critère de recevabilité ;
- un accompagnement est mis en place pour informer et former les publics concernés.

L'enjeu principal est de promouvoir les PH et de sensibiliser les bénéficiaires à leur prise en compte au sein de leur structure ou de leur projet afin de mesurer la contribution de ce programme à ces trois principes.

La mise en oeuvre du dispositif

Sous l'égide du Pôle Europe, un comité de pilotage regroupant des représentants des Pôles de la Région et partenaires concernés a été mis en place. Les travaux ont débuté par un benchmark sur les autres régions et un bilan réalisé sur la période 2007-2013 en Aquitaine pour aboutir à une proposition méthodologique pragmatique après deux phases test auprès d'un panel de bénéficiaires et des services instructeurs (octobre 2014 et juin 2015).

L'autorité de gestion a présenté le dispositif au partenariat à la réunion technique préalable au comité de suivi d'octobre 2015.

Il comprend pour tous les bénéficiaires un formulaire d'autodiagnostic obligatoire à compléter sur le développement durable. Le questionnement leur permet de décliner les actions obligatoires ou volontaires en la matière entreprises au sein de leur structure avant le dépôt du dossier ou pendant la réalisation du projet.

Par ailleurs, pour certains projets susceptibles d'avoir une forte incidence sociale ou environnementale, dans des domaines à fort enjeu repérés par l'évaluation stratégique environnementale, une série d'éco-socio-conditions incitatives s'applique. Dans ce cas, un formulaire est à compléter en fonction de la nature et de la dimension du projet :

- construction : il s'agit de préciser les actions envisagées pour un bâtiment durable ;
- investissements matériels ou aménagements de + 200 000 € : il s'agit de préciser les mesures correctives pour éviter, réduire ou compenser les impacts ;
- pour les projets de plus de 2M€ en coût total : le bénéficiaire doit réaliser un autodiagnostic de responsabilité sociétale des organisations selon la norme ISO 26000 accompagné par un prestataire (retenu dans le cadre d'un marché de l'AG en 2016).

Les projets concernés par ces trois cas de figure recouvrent près de 15% des projets sélectionnés et 70 % du cout total programmé. Tous les formulaires s'intègrent dans le dossier de demande dématérialisé.

Ces diagnostics ont pour objectif de sensibiliser les bénéficiaires et de les aider à identifier et de s'approprier les éventuelles marges de progrès et les l'inciter à de meilleures pratiques sociétales et environnementales dans une démarche d'amélioration continue.

Ce dispositif d'incitation est complété par des actions de formation, un guide du bénéficiaire et enfin une démarche d'évaluation pour mesurer les progrès accomplis par les bénéficiaires et apprécier sa valeur ajoutée.

Les premiers retours des autodiagnostic seront disponibles en 2017 et feront l'objet d'une analyse à partir d'une grille appréciant notamment leur caractère remarquable. Le système d'information permet de repérer les opérations dédiées à ces principes (objet premier) ou prenant en compte ce principe de manière secondaire.

11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Amount of support to be used for climate change objectives (EUR)	Proportion of total allocation to the operational programme (%)
4	23 111 610,42	18,89%
Total	23 111 610,42	5,03%

Objectifs liés au changement climatique

Suivant des domaines d'intervention concernés, au 31/12 2016, près de 23,1M€ ont été alloués aux objectifs liés au changement climatique correspondant à environ 5,0% des investissements du programme. Ils recouvrent 75 projets répartis dans les 6 objectifs spécifiques concernés de l'Axe 4 :

Objectif spécifique 4.1 : Accroître la production d'énergies renouvelables ... (PI4a)

Domaine 011 -Énergies renouvelables: énergie de biomasse : 4 projets concernent la biomasse (une création et une extension d'unité de méthanisation et deux chaufferies bois avec réseaux de chaleur).

Domaine 012 - Autres types d'énergies renouvelables ; 1 projet sur la géothermie (outils de formation multimedia)

Objectif spécifique 4.2 : Réduire l'intensité énergétique des entreprises (PI 4.b)

Domaine 068 - Efficacité énergétique et projets de démonstration dans les PME et mesures d'accompagnement : 4 entreprises sélectionnées ; ces investissements entraînent une diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre 5 639,0 teqCO².

Objectif spécifique 4.3 : Accroître l'efficacité énergétique pour réduire la consommation finale d'énergie des bâtiments publics et du logement (PI 4.c)

Domaine 013 - Rénovation en vue d'accroître l'efficacité énergétique des infrastructures publiques ... : 1 projet une rénovation d'un bâtiment technique et administratif basse consommation (Bordeaux Métropole)

Domaine 014- Rénovation en vue d'accroître l'efficacité énergétique du parc de logements existant ... : 2 projets concernent des rénovations thermiques d'habitat social pour 47 ménages, et un projet correspond au programme d'animation du plan de rénovation énergétique aquitain.

Domaine 016 - Cogénération et chauffage urbain à haut rendement : 3 projets sont liés à la récupération de chaleur : 1 pour site de la Poyade (33) pour le chauffage de serres agricoles et 2 pour le réseau de chaleur du quartier St jean Belcier à Bordeaux.

Objectif spécifique 4.4 : Accroître la fréquentation des modes durables de déplacement (PI 4.e)

Domaine 090 - Pistes cyclables et chemins piétonniers : 2 extensions et aménagements du réseau de véloroutes voies vertes

Domaine 043 - Infrastructures et promotion des transports urbains propres : 1 opération concernant la création et l'aménagement d'un pôle d'échanges multimodaux autour de la gare de Marcheprime (Gironde)

Objectif spécifique 4.5 : Réduire la vulnérabilité des populations les plus exposés aux risques d'inondation, d'érosion submersion et de pollution de l'eau

Domaine 087-Mesures d'adaptation au changement climatique, prévention et gestion des risques...

- 16 actions visent le renforcement des connaissances et l'élaboration de stratégies d'adaptation aux changements climatiques, une la réalisation de travaux et 2 la sensibilisation des acteurs et du grand public aux impacts du changement climatique.

- sur les risques 12 projets concernent le risque d'inondation-submersion ; 4 le risque de pollution et 3 les risques littoraux d'une manière plus générale.

Objectif spécifique 4.7 : Préserver et restaurer la biodiversité et les continuités écologiques

Domaine- 085 Protection et amélioration de la biodiversité, protection de la nature et infrastructure verte

Deux types d'action : des travaux visant à la préservation et au rétablissement des continuités écologiques (8 projets) et des actions d'amélioration des connaissances, d'accompagnement et de sensibilisation (20 projets).

11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

Conformément au PO (section 7.2.1), l'Autorité de gestion a pris des mesures pour associer les partenaires à la réalisation, au suivi et à l'évaluation du programme notamment dans le cadre des instances et des modalités permettant la mise en œuvre de l'intervention

La Région Aquitaine a installé en 2014 (27/11/2014) un comité de suivi inter-Fonds pour le PO FEDER-FSE, le PDR FEADER, suivant également pour information les volets déconcentrés du FSE IEJ et FEAMP. Devenue Autorité de gestion en 2016 pour 6 programmes, la Région Nouvelle Aquitaine a mis en place un Comité de suivi commun auquel participent des représentants du niveau européen, national et régional qui réunit au total près de 250 organismes pour les trois anciennes régions. Sa fréquence est annuelle et des consultations écrites ont complété ces réunions (4 depuis le début du PO FEDER-FSE).

Pour la sélection des opérations, un comité régional de programmation (CRP) et des comités techniques thématiques (CTT) ont été mis en place en 2015. Avec la constitution de la grande région, une procédure dématérialisée de consultation des partenaires, dénommée instance de consultation partenariale (ICP), a remplacé les Comités initiaux avec une fréquence mensuelle pour le FEADER et bimensuelle pour le PO FEDER-FSE ainsi que pour le volet régional du FEAMP. L'ICP est constituée des représentants des services de l'Etat, de la Région, des Départements, Bordeaux Métropole et les Communautés d'agglomération, des agences de l'Etat et établissements publics (ADEME, Agences de l'eau, ASP, Banque de France, BPI, Caisses des dépôts et consignations, Chambres consulaires, organismes intermédiaires).

Cas particulier pour les opérations de l'axe 5 entrant dans le périmètre de la stratégie urbaine intégrée : l'autorité de gestion a confié aux 12 EPCI concernés en qualité d'organismes intermédiaires, les tâches d'animation, d'information des porteurs de projets et bénéficiaires potentiels ainsi que la sélection des opérations dans le cadre de comités ad hoc. Celui-ci se prononce sur les dossiers présentés par le service instructeur de l'Autorité de Gestion, au regard de la stratégie urbaine intégrée.

L'animation des partenaires : afin de renforcer le dialogue avec les partenaires, un comité d'animation inter-fonds a été mis en place en 2016. Il est le lieu d'un débat stratégique sur l'avancement des programmes dans l'ensemble des composantes de leur gestion; 2 réunions ont eu lieu en 2016 (Mont-de Marsan avril 2016, Bègles octobre 2016). Il est constitué des mêmes membres que l'instance de consultation partenariale et la Commission y est invitée.

Sur le plan de la communication : la mise en œuvre du plan de communication associe les partenaires notamment au travers d'actions ciblées (comme par exemple les évènements du joli mois de l'Europe) ou spécifiques pour la promotion du programme

(actions accompagnant les Comités de suivi ou autres instances du programme). Les partenaires sont également associés par l'intermédiaire d'un réseau Europe des chargés de communication et référents des institutions concernées.

Dans le domaine de l'évaluation, en 2016 une évaluation du volet régional de l'IEJ a été réalisée qui a associé dans le cadre d'un comité spécifique les parties prenantes (Région, Etat, Départements et représentants des bénéficiaires).

Par ailleurs, concernant les formations, un premier module sur le cadre général et les attendus de la politique cible également l'ensemble des partenaires.

12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations

Evolution des plans d'évaluation

Dans le cadre de la mise en oeuvre de la réforme territoriale en France, les Régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes se sont regroupées et forment, depuis le 1er janvier 2016, une nouvelle région : Nouvelle Aquitaine. Cette nouvelle entité prend la responsabilité d'autorité de gestion pour l'ensemble des programmes qui relevaient des précédentes régions. L'année 2016 a été l'occasion de faire le point sur les pratiques de récupération de données notamment pour les indicateurs FSE de suivi des participants.

Toutefois, les plans d'évaluation n'ont pas été modifiés suite à la fusion des régions. En effet, les changements apportés ont eu des conséquences directes sur la gestion et la mise en œuvre des fonds européens. L'Autorité de gestion a fait le choix d'attendre l'installation effective de sa nouvelle organisation en privilégiant une convergence des plans d'évaluation notamment sur la gestion et la gouvernance à des amendements successifs. Ces modifications pourraient intervenir en 2017.

Par ailleurs, les calendriers et les objets mêmes des évaluations des PO des trois anciennes régions pourraient être revu notamment dans un souci de mutualisation des études mais surtout en tenant compte des synergies existantes ou à créer.

En 2017, un premier travail sur la convergence de plans sera donc effectué : organisation, gouvernance avec les premières esquisses de modifications de calendrier et surtout les premières programmations d'évaluation dont des possibles évaluations de mise en œuvre.

Travaux spécifiques PO Aquitaine .

Spécifique au PO Aquitaine l'IEJ fera l'objet d'une évaluation d'impact en 2018. Celle-ci devrait se dérouler comme pour l'étape d'évaluation 2015 de manière mutualisée avec la DGEFP. La Région participa au comité de pilotage de cette évaluation qui a débuté par la rédaction d'un cahier des charges commun aux autorités de gestion impliquées.

Par ailleurs des travaux connexes permettent de continuer à travailler sur l'appréciation des résultats et la consolidation de référentiels dans la perspective de réalisation des études d'impact (ex Etude INSEE sur les quartiers politiques de la ville.

12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

12.2 Résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, réalisées dans le cadre de la stratégie de communication

La stratégie de communication pour le PO Aquitaine a été validée lors du premier Comité de suivi du 27 novembre mettant en avant quatre priorités : MOBILISER les partenaires / ACCOMPAGNER les bénéficiaires potentiels réels / INFORMER sur les résultats et CONVAINCRE tous les publics

L'objectif général est de renforcer l'impact de la communication 2014-2020 par rapport aux résultats observés pour 2007-2013, et notamment d'augmenter la notoriété de l'intervention de l'UE et les appréciations positives (quantitatives et qualitatives). Plus largement, il s'agit pour l'autorité de gestion de jouer le rôle d'animation des questions européennes au niveau du territoire et faire connaître l'Europe via l'ensemble de ses interventions financières.

Elle vise quatre objectifs spécifiques :

- a) Faciliter la mise en oeuvre de la programmation
- b) Transmettre les valeurs européennes, corrélées aux valeurs régionales, et l'impact des fonds européens pour le développement régional
- c) Mieux faire connaître le rôle et l'implication de la Région et les nouveautés de la période de programmation 2014-2020
- d) Démultiplier la communication en misant sur le partenariat

et vise **trois grands types de cibles** : les partenaires et relais, les bénéficiaires et le grand public – Un budget prévisionnel de 2 M€ y est consacré, 1 responsable communication et 1 webmestre ont été désignés pour la mise en œuvre.

Les principales actions menées depuis le début du programme

Conformément à la stratégie initiale plusieurs actions ont été engagées :

- la mise en place d'un site ou portail web unique : dans un premier temps, l'information a été mise en ligne via un espace dédié sur le site de la collectivité. Cette action a été redimensionnée dans le contexte de la fusion des régions pour aboutir aujourd'hui à un portail web unique europe- en-nouvelle-aquitaine.eu
- une grande action d'information annonçant le lancement des programmes en Aquitaine a été organisée le 27 novembre 2014 à l'Hôtel de Région accueillant près de 500 personnes. Cette action a été démultipliée par des journées d'information dans les 5 départements.
- une grande action d'information annuelle est adossée au comité de suivi permettant de présenter un bilan intermédiaire sur les réalisations des programmes opérationnels
- l'emblème de l'Union européenne est affiché dans les locaux de l'autorité de gestion et intégré dans la signalétique des services gestionnaires des Fonds
- la liste des opérations, par programme et par fonds, est publiée par l'autorité de gestion

sur son site et relayée par le niveau national

- des exemples d'opérations sont valorisés sur internet sous forme de reportages vidéo et dans les communiqués de presse diffusés à l'issue de chaque instance de sélection de même qu'une information actualisée relative à la mise en œuvre de la programmation.
- les documents en ligne sont conçus pour être accessibles aux personnes handicapées

Les plans d'action annuels permettent de planifier les actions en fonction des différentes étapes du programme. Ainsi au démarrage ont été privilégiées des publications (en ligne ou imprimées) destinées aux porteurs de projet (guide du porteur de projet, obligations du bénéficiaire, vulgarisation des programmes). Citons comme exemple de productions, les dépliants pour la promotion du « chèque transformation numérique (2000 exemplaires) », des stratégies urbaines intégrées (580), de la coopération territoriale européenne (200), des principes horizontaux (200) ou plus généralement des Fonds européens (3100). Les événements de l'année sont indiqués dans les plans d'action ; ils sont soit destinés à mieux faire connaître les potentialités des programmes (ex réunions thématiques ciblées) soit destinés à faire connaître les projets soutenus. C'est le cas en particulier d'une action phare, le Joli mois de l'Europe (JME), campagne qui chaque année depuis 2010, tout au long du mois de mai, permet via plus d'une centaine d'événements sur l'ensemble du territoire de mieux faire connaître les actions de l'Union Européenne.

<https://www.nouvelle-aquitaine.fr/agenda-region/joli-mois-europe-en-nouvelle-aquitaine.html>

Pour répondre **aux obligations de communication principales** pour les bénéficiaires des fonds, un kit de communication en ligne leur permet d'assurer suivant la nature et la dimension du projet :

- une description de l'opération et du soutien financier sur son site internet
- un affichage présentant des informations sur le projet, dont le soutien financier
- plaque ou panneau permanent 3 mois après l'achèvement d'une opération
- information des bénéficiaires finaux (ex : stagiaires de la formation professionnelle)

Une mise en oeuvre de la stratégie qui évolue dans le contexte de la fusion des régions : dans le cadre de la réforme territoriale, depuis janvier 2016 la Région Nouvelle Aquitaine est autorité de gestion pour les programmes FESI des anciennes régions Aquitaine, Limousin, Poitou Charentes. Un travail de convergence des stratégies et de mutualisation des moyens a été engagé et se traduit par une stratégie de communication des programmes européens consolidée. En articulation avec la communication institutionnelle de la nouvelle région, cette harmonisation vise à renforcer la cohérence des messages, à mutualiser les outils et à amplifier les actions

en les mettant en synergie pour au final augmenter l'impact des actions de communication vers les citoyens de la Nouvelle Aquitaine : site commun, événementiel commun (ex joli mois de l'Europe)

Les marges de progrès , et la suite envisagée d'ici à 2019

D'ici à 2019, conformément au phasage initial, l'effort restera soutenu pour orienter la communication principalement pour faire émerger des projets de qualité en particulier dans les axes ou objectifs spécifiques en retard de programmation.

En parallèle la communication en direction du grand public continuera à monter en puissance pour rendre des comptes et valoriser les premiers résultats visibles.

13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

14.1. Les progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et à des handicaps permanents ou naturels, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel

14.1 Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel

Le développement urbain durable est mis en oeuvre dans le cadre d'un Axe dédié l'Axe 5 visant à assurer le développement intégré des quartiers urbains en difficultés (cf partie 11)

Zone géographique souffrant d'un handicap naturel (PO section 6) - Le territoire du PO aquitain est composé d'une zone géographique souffrant d'un handicap naturel tel que défini par l'article 174 du Traité . Il s'agit de sa zone de montagne : le massif pyrénéen (les Pyrénées-Atlantiques). 6 programmes la recouvrent : le PO FEDER-FSE Aquitaine, le POI FEDER Massif Pyrénées, le PO de coopération transfrontalière Espagne- France-Andorre, le PDR FEADER Aquitaine et les PO de coopération transnationale Espace Atlantique et Sud Ouest Européen (SUDOE) et 2 GECT la couvrent en partie (le GECT « Espacio Pourtalet » et le GECT « Aquitaine-Euskadi » .

le PO FEDER-FSE Aquitaine permettra de répondre à l'ensemble des enjeux du territoire aquitain notamment dans sa composante Montagne par une complémentarité recherchée avec le PO interrégional Massif Pyrénéen : compétitivité des PME, réseau TIC, usages et services TIC, production d'énergies renouvelables et protection de l'environnement.

14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds

14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales

14.3 Progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et

transnationales

Fin 2016, aucune action interrégionale ou transnationale telle que décrite dans le PO (section 4 point 4.4) n'a été programmée au titre d'un axe du programme.

14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

As stipulated by the Regulation (EU) No 1303/2013, article 27(3) on the "content of programmes", article 96(3)(e) on the "content, adoption and amendment of operational programmes under the Investment for growth and jobs goal", article 111(3), article (4)(d) on "implementation reports for the Investment for growth and jobs goal", and Annex 1, section 7.3 on "contribution of mainstream programmes to macro-regional and sea-basin strategies, this programme contributes to MRS(s) and/or SBS:

14.4 Le cas échéant, contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Les priorités 1, 2 et 4 de la Stratégie Atlantique sont en cohérence avec les objectifs du programme régional, en particulier ceux qui visent à :

- « Augmenter les capacités de recherche, de développement et d'innovation dans les domaines de spécialisation intelligente » (Axe 1) : géosciences/météorologie/monitoring pour une gestion durable des ressources naturelles, et, délivrance intelligente d'actifs pour le bien-être et la santé, et, mobilité propre et intelligente ;
- « Accroître et accélérer la mise sur le marché de produits ou procédés innovants » (Axe 1) : soutien des PME et de tout l'écosystème d'innovation (interfaces formation/recherches/entreprises) ;
- « Accroître la production d'énergies renouvelables » (Axe 4) : soutien des études et investissements en termes de production d'énergies marines ;
- « Réduire la vulnérabilité des populations les plus exposées aux risques d'inondation et d'érosion/submersion et de pollution de l'eau », « préserver et restaurer la biodiversité » (Axe 4) : connaissance et élaboration de stratégies de prévention et d'adaptation, sensibilisation des acteurs et mise en œuvre opérationnelle de ces stratégies.

Fin 2016, c'est essentiellement l'axe 4 qui y contribue à travers notamment l'objectif spécifique 4.5 qui vise à réduire la vulnérabilité des populations les plus exposées aux risques d'inondation, d'érosion-submersion et de pollution de l'eau qui comprend une série de projets liés à la protection des eaux marines ou des zones côtières, tels que des projets portés par le Gip Littoral (stratégie de gestion des risques cotiers), des collectivités (travaux de réhabilitation du littoral) ou des associations environnementales liés à la prévention et la gestion des risques littoraux. Sur le volet biodiversité, d'autres acteurs interviennent sur la préservation des ressources (ex esturgeon, poissons migrateurs...). A noter quelques opérations soutenues par le Fonds social (axe 2), action de formation à des métiers nautiques ou accompagnement à l'installation en conchyliculture.

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

Priority(s) and objective(s) that the programme is relevant to:

	Priority	Objective
<input checked="" type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.1 - Partage des connaissances entre les établissements d'enseignement supérieur, les entreprises et les centres de recherche
<input checked="" type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.2 - Renforcement de la compétitivité et des capacités d'innovation dans l'économie maritime de la région atlantique
<input checked="" type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.3 - Encourager l'adaptation et la diversification des activités économiques en favorisant le potentiel de la région atlantique
<input checked="" type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.1 - Renforcement de la sécurité et de la sûreté maritimes
<input checked="" type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.2 - Exploration et protection des eaux marines et des zones côtières
<input checked="" type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.3 - Gestion durable des ressources marines
<input checked="" type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.4 - Exploitation du potentiel des énergies renouvelables de l'environnement marin et côtier de la région atlantique
<input type="checkbox"/>	3 - Améliorer l'accessibilité et la connectivité	3.1 - Promouvoir la coopération entre les ports
<input checked="" type="checkbox"/>	4 - Créer un modèle de développement régional ouvert à tous et durable	4.1 - Favoriser une meilleure connaissance des défis sociaux dans la région atlantique
<input checked="" type="checkbox"/>	4 - Créer un modèle de développement régional ouvert à tous et durable	4.2 - Préserver et promouvoir le patrimoine culturel de l'Atlantique

Actions or mechanisms used to better link the programme with the Atlantic SBS

A. Are the Sea Basin Strategic coordinators (mainly National Coordinators, Priority Area Coordinators or members, and/or Objective coordinators or members) participating in the Monitoring Committee of the programme?

Oui Non

B. In selection criteria, have extra points been attributed to specific measures supporting the ATLSBS?

Oui Non

C. Has the programme invested EU funds in the ATLSBS?

Oui Non

Approximate or exact amount in Euro invested in the ATLSBS::

FEDER	5 978 413,00
FC	
FSE	291 832,00
Feader	
FEAMP	
tous les autres fonds	
nom de «tous les autres fonds»	

D. Obtained results in relation to the ATLSBS (n.a. for 2016)

--

14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant

L'innovation sociale fait l'objet d'un soutien transversal des axes FEDER et FSE à travers des projets dont la dimension innovante peut être de différente nature. Elle fait aussi l'objet d'un suivi particulier dans une catégorie d'intervention secondaire du Fonds social européen.

Dans le PO Aquitaine les projets d'innovation sociale sont notamment identifiés dans le cadre d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par la Région (cf PO OS 2.6).

Ces projets ont pour but de répondre à des besoins nouveaux ou mal satisfaits et de proposer de nouveaux modes de relations entre des personnes et/ou des organisations.

Trois AMI ont été lancés depuis le début du programme (2014 à 2016). Au total parmi les 53 lauréats aquitains, 8 ont fait l'objet d'un cofinancement du Fonds social européen. C'est par exemple le cas de projets comme :

- Hand to hand : une plateforme web de consommation collaborative, permettant aux parents dont les enfants ont des différences et aux professionnels de la rééducation, d'être mis en lien pour vendre, acheter ou donner des outils ludiques et pédagogiques adaptés.
- Les Détritivores : collecte de biodéchets de restauration et compostage de proximité ; les micro plateformes de proximité sont implantées au plus près des quartiers permettant de créer du lien avec les habitants et professionnels.
- Les Amis de SuperCoop : supermarché coopératif et participatif sur le territoire de Bordeaux Métropole
- Wimoov : association qui vise à lever les freins liés à la mobilité géographique afin d'accroître l'accès et le retour à l'emploi ainsi que l'inclusion sociale des publics les plus fragiles par la mise en œuvre d'actions de formations à la mobilité.

En dehors des appels à manifestation d'intérêt, on compte de nombreux autres projets d'innovation sociale portés par les acteurs de l'ESS qui sont sources de transformation sociale et de nouveaux modèles de développement (54 projets). Ces projets touchent divers besoins sociaux : les services à la personne, des actions d'appui à la création d'activité, des actions d'amélioration des conditions de vie, de nouvelles offres de formation, des services numériques adaptés... Ils sont en général réalisés dans le respect des valeurs de solidarité et de gestion collaborative.

Au-delà de l'économie sociale et solidaire, d'autres initiatives sont soutenues par le FSE ou l'IEJ et visent à renouveler des solutions de formation, d'insertion ou d'apprentissage et à renforcer l'accompagnement des publics les plus fragiles (exemple Ecole deuxième Chance, Pac Artisanat).

A noter que la promotion et l'accompagnement de l'innovation sociale sont également soutenus par des structures dédiées comme l'Association territoire et innovation sociale (Développement de l'incubateur d'innovation sociale) ou par l'intermédiaire d'organisme comme l'Agence régionale de développement et d'innovation (ADI, soutenue par le FEDER axe 1).

Le FEDER soutient par ailleurs d'autres initiatives qui peuvent relever de l'innovation sociale, qu'il s'agisse de l'Axe 1 à travers des programmes de R&D sociale, de l'axe 3 qui appuie les e-services à la population, l'installation de tiers lieux ou de l'Axe 5

urbain également en citant ici l'exemple de l'installation de l'entreprise adaptée du restaurant du Jardin Pêcheur à Bordeaux (quartier Bacalan).

Dans le cadre de l'évaluation, il pourra être intéressant de suivre le devenir de certains projets de manière à valoriser les résultats de ces innovations sociales.

14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées

Actions en faveur des groupes cibles

L'axe 2 vise dans ses actions participants (OS 2.1, 2.4 et 2.5) plus spécifiquement les chômeurs, les jeunes ni en emploi en formation ou en éducation (cf point Axe 2)

Concernant l'égalité des chances et la non-discrimination plusieurs types de projet peuvent être distingués : les actions en faveur de l'insertion de l'aide à la création d'entreprises pour un public en difficulté (dispositifs axe 1 et axe 2), école 2ème chance (IEJ), actions de formation pour les publics sous main de justice(Axe 2 OS 2.1), du handicap (ex VAE, services en ligne, OS.2.1), illétrisme (3 projets programmés), difficultés de santé (2 projets),

Actions en faveur des territoires les plus touchés par la pauvreté

Actions en faveur des territoires prioritaires urbains : le PO comprend un axe dédié aux territoires prioritaires de la politique de la ville (cf point Axe 5) les plus touchés par la pauvreté (critère clé de la politique de la ville).

Le programme n'est pas suffisamment avancé pour apprécier les effets des opérations sur les territoires concernés. Une analyse plus approfondie dans la cadre des démarches d'évaluation à mi-parcours devrait permettre d'apprécier l'impact territorial du programme direct ou indirect sur les territoires les plus touchés par la pauvreté.

15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive. Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

<p>17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE</p>

**18. INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES [ARTICLE 19, PARAGRAPHES 4 ET 6, DU
RÈGLEMENT (UE) N° 1304/2013 (LE CAS ÉCHÉANT)]**

Le rapport présenté en 2019 doit présenter et évaluer la qualité des offres d'emploi reçues par les participants à l'IEJ, y compris les jeunes défavorisés, les jeunes issus de communautés marginalisées et les jeunes qui ont quitté le système éducatif sans qualifications. Le rapport doit présenter et évaluer les progrès qu'ils ont accomplis en matière de formation permanente, dans la recherche d'un emploi durable et décent ou le suivi d'un apprentissage ou d'un stage de qualité.

Le rapport doit présenter les principaux résultats des évaluations concernant l'efficacité, l'efficience et l'impact de la contribution conjointe du Fonds social européen et des fonds spéciaux alloués à l'IEJ, notamment pour la mise en œuvre de la Garantie pour la jeunesse.

--

Documents

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
Résumé_citoyens_Rapport_Annuel_2016_PO_Aquitaine_FEDER_FSE_IEJ_2014_2020	Résumé à l'intention des citoyens	30 juin 2017		Ares(2017)5243487	Résumé citoyens Rapport Annuel 2016 PO Aquitaine FEDER FSE IEJ 2014 2020	26 oct. 2017	nguefore

Latest validation results

Severity	Code	Message
Info		La version du rapport de mise en œuvre a été validée.
Avertissement	2.10	L'axe prioritaire 2 doit relever d'un seul Fonds.
Avertissement	2.11	Dans le tableau 1, lorsque l'indicateur quantitatif et l'axe prioritaire AT sont renseignés, la somme de la ventilation annuelle par sexe doit être égale au total annuel. Erreurs par axe prioritaire/objectif spécifique/code de l'indicateur avec: 6/2/AT2 . Échec des années: 2014, 2015